



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

72^e séance plénière

Mercredi 30 novembre 1994, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 40 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/49/35)

Rapport du Secrétaire général (A/49/636)

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Les bénéfices de la période de l'après-guerre froide n'ont peut-être pas été équitablement répartis, mais ils ont apporté à certains un salut et une rédemption authentiques en les libérant des démons idéologiques et raciaux. Je parle en tant que personne ayant connu de près le salut et la rédemption d'un peuple — celui de l'Afrique australe — échappant aux forces surnoisées de l'obscurité représentées par l'idéologie raciste de l'apartheid. Je ne voudrais pas affirmer, de façon quelque peu irrespectueuse, qu'une Afrique australe triomphante est aux portes du paradis, mais je suis certain que l'Assemblée partage le vif sentiment d'euphorie que nous éprouvons devant la libération intégrale de notre région. C'est à n'y pas croire, mais l'Afrique australe est enfin libre dans sa totalité.

Comme l'Afrique australe, la Palestine a connu durant longtemps les affres impitoyables de la guerre et de la mort.

La signature, l'an passé, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a créé l'espoir de la fin du recours systématique à la guerre comme politique au Moyen-Orient et du début d'une nouvelle ère dans cette région, à l'instar de l'Afrique australe. Cela n'est pas encore tout à fait le cas. Malgré les récents changements dans la région, Palestiniens et Israéliens doivent encore faire preuve de patience, vu la présence là-bas de ceux qui ne trouvent leur satisfaction que dans la paix des tombes. Une paix négociée n'est pas dans l'intérêt de ces derniers. Seule la politique de l'extrémisme leur convient, rappelant ainsi celle des forces de l'apartheid.

Dans cette région turbulente du Moyen-Orient, le processus de paix est trop vital et trop déterminant pour être laissé aux mains de ceux qui ne trouvent leur intérêt que dans la poursuite de la violence. La communauté internationale est partie prenante dans ce processus et doit faire en sorte que, malgré les obstacles considérables auxquels il fait face, le processus poursuive sa voie jusqu'à son aboutissement logique.

Toutefois, il est clair que tant que les fruits de l'autonomie partielle exercée par les Palestiniens à Gaza et Jéricho ne sont que de vagues symboles d'autorité sous forme d'uniformes policiers et d'un drapeau, alors que la pauvreté et la misère noire restent le lot quotidien, sans aucune perspective d'amélioration, les partisans du «non»,

les nihilistes continueront de s'en donner à coeur joie. Il est donc clair que la communauté internationale aura à faire davantage pour transformer le changement partiel survenu dans les zones occupées en réalité durable. Les drapeaux et les uniformes de police ne nourriront pas les Palestiniens. La délégation de pouvoir, issue de l'octroi de l'autorité autonome à Gaza et Jéricho, doit s'accompagner de changements concrets pour ses bénéficiaires, le peuple palestinien, qui a vécu si longtemps dans un si terrible dénuement.

Il existe également un autre élément qui, s'il n'est pas considéré, pourrait porter préjudice à ce qui a été réalisé jusqu'à présent : il s'agit du rythme d'application de l'accord entre Israël et l'OLP. Il est clair que dans tout processus de changement politique absolument indispensable, les demi-mesures ne peuvent jamais venir à bout du sentiment d'impatience. Plus le rythme de changement dans les zones occupées de la Rive occidentale et Gaza est lent, plus l'impatience de ses bénéficiaires en puissance s'aggrave, et plus l'opposition des radicaux se renforcera.

Toutefois, au Botswana, nous n'avons jamais renoncé à l'enthousiasme avec lequel nous avons salué et soutenu la découverte d'un terrain commun entre le peuple d'Israël et son peuple frère, celui de Palestine. Notre appui à un changement pacifique dans la région est clair et ne souffre pas d'équivoque. Nous considérons la normalisation des relations entre Israël et la Jordanie comme un heureux événement pour l'avènement d'une nouvelle ère de paix dans la justice pour tous au Moyen-Orient.

C'est pourquoi nous ne pouvons qu'exhorter les voisins d'Israël qui ne l'ont pas encore fait à trouver un arrangement avec la nation juive, et nous exhortons cette dernière à faire de même avec eux, afin qu'une paix globale, juste et durable, conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, puisse enfin être instaurée au Moyen-Orient. Cela relève du possible. Le monde a changé. Le Moyen-Orient ne peut être une exception à la tendance universelle, fermement établie aujourd'hui, voulant qu'aucun problème — aussi complexe soit-il — ne soit au-delà d'une solution négociée. Si cela n'était pas vrai, je peux assurer l'Assemblée que nous, qui désespérons il n'y a pas longtemps de connaître de notre vivant un changement en Afrique du Sud, serions toujours sous le joug de l'apartheid.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Il n'est pas exagéré d'affirmer que 1994 a marqué un jalon historique dans les longues années d'efforts faits en vue d'instaurer une paix durable et la stabilité partout au Moyen-Orient. Les progrès que nous avons connus pendant

l'année écoulée sont à la fois réels et spectaculaires. Il en est résulté que toute la structure politique de la région traverse une période de changement radical.

Au mois de septembre 1993, la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie a été signée à Washington en tant que plan de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). La communauté internationale a manifesté officiellement son plein appui à cette Déclaration par la résolution 48/58 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par la majorité écrasante des États membres, y compris Israël et la plupart des États arabes.

Le 4 mai de cette année, au Caire, les Israéliens et les Palestiniens ont conclu un deuxième accord historique en vertu duquel les Palestiniens ont enfin commencé à administrer leurs propres affaires à Gaza et à Jéricho. Nous nous réjouissons à la perspective du transfert de pouvoirs et de responsabilités aux Palestiniens dans la Rive occidentale, comme cela a été convenu par les deux parties dans la Déclaration de principes.

Un autre événement historique a eu lieu le mois dernier avec la signature d'un traité de paix entre Israël et la Jordanie. Ce fait est particulièrement important, car, sur la base de la Déclaration de Washington signée en juillet 1994 qui mettait fin à l'état de belligérance entre ces deux pays, cela leur permet d'exploiter les possibilités d'une coopération bilatérale future dans des domaines tels que l'économie, le tourisme, les ressources naturelles et humaines, ainsi que l'infrastructure. Le Japon rend hommage aux Gouvernements de la Jordanie et d'Israël pour les efforts courageux qu'ils ont faits afin d'établir un partenariat pour la paix.

Le Japon espère avec ferveur que cette réalisation sera suivie, à son tour, de nouvelles percées dans les négociations entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban. Il convient effectivement de dire que le rôle que doit jouer la Syrie dans nos efforts afin de réaliser une paix globale au Moyen-Orient est absolument capital. La sécurité et la stabilité de la région ne sauraient être assurées tant qu'il n'y aura pas de paix entre la Syrie et Israël. Nous lançons donc un appel à ces deux pays pour qu'ils poursuivent énergiquement leurs efforts pour traduire leur désir de paix en action concrète. Le Japon fera tout en son pouvoir pour soutenir leurs efforts.

Pourtant, le progrès vers la paix est quelque peu terni par la vague récente de terrorisme qui a coûté de nombreuses vies humaines et causé des souffrances indi-

cibles aux familles des victimes. En cette occasion, je souhaite, au nom du Gouvernement du Japon, transmettre mes sincères condoléances à ceux dont les vies ont été ébranlées par les actes odieux de terroristes. Que les familles des victimes puissent trouver du réconfort en sachant que le terrorisme va totalement à contre-courant de l'histoire et que la paix finira par triompher. Toutes les parties de la région doivent mener une action concertée pour combattre et éliminer le terrorisme sous toutes ses formes. La communauté internationale doit soutenir ces efforts par des mesures efficaces et concertées afin de tarir l'aide étrangère aux organisations régionales terroristes. Quoique la situation reste fragile, la vaste majorité des peuples de la région sont tenaces dans leur lutte pour la paix. La communauté internationale ne permettra pas que cette lutte soit contrecarrée.

Le processus de paix n'a pas seulement pour objectif final la cessation des hostilités. Il vise également à créer un environnement stable qui permette à tous les peuples de la région d'assurer leurs moyens d'existence et d'aspirer à un avenir plus prospère. Il est essentiel que le peuple palestinien puisse bénéficier des avantages tangibles et directs de la paix. S'il est vrai que des progrès considérables ont été réalisés, les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens à Gaza et sur la Rive occidentale restent tendues, et les Palestiniens continueront de connaître des frustrations s'ils ne voient pas d'améliorations réelles dans leur vie quotidienne. Les affrontements violents qui se sont produits au début du mois à Gaza entre des civils palestiniens et la force policière de l'Autorité palestinienne font ressortir la fragilité de la situation et à quel point il est nécessaire et urgent que la communauté internationale fournisse son assistance.

Il reste encore beaucoup à faire pour veiller à ce que l'Autonomie palestinienne fonctionne efficacement à Gaza et à Jéricho. Par conséquent, il incombe à tous ceux qui veulent que la paix l'emporte dans la région de fournir sans plus de retard un soutien politique et économique considérable aux autorités de l'Autonomie palestinienne. Conscient de cette responsabilité commune, le Japon a, de son côté, consacré environ 200 millions de dollars pour aider les Palestiniens au cours des deux prochaines années. Pour aider à défrayer les premières dépenses administratives des territoires, le Japon, qui n'est pas une partie directement intéressée au processus de paix, a néanmoins participé activement aux efforts communs d'assistance, proposant d'allouer 10 millions de dollars pour le logement résidentiel de la force de police à Gaza, 8,5 millions pour le Fonds Holst au titre des dépenses renouvelables, et 5 millions pour le projet de nettoyage à Gaza.

En ce qui concerne la question du boycottage arabe d'Israël, ma délégation note avec satisfaction qu'au mois de septembre de cette année, les États du Conseil de coopération du Golfe ont annoncé pratiquement la fin du boycottage. Le Japon se félicite vivement de cette initiative, car elle contribue sensiblement à l'esprit de réconciliation et de confiance mutuelle qui se manifeste de plus en plus parmi les nations de la région. Ma délégation est convaincue qu'elle ouvrira de vastes possibilités de commerce et d'investissement, renforçant ainsi le bien-être économique de toute la région.

À la suite de la Conférence de Madrid de 1991, des pourparlers multilatéraux ont été engagés par cinq groupes de travail chargés d'examiner cinq questions : l'environnement, la maîtrise des armements et la sécurité régionale, les réfugiés, l'eau et le développement économique. Les pourparlers sont censés porter sur tous les problèmes d'ordre pratique qui sont communs aux nations de la région et, partant, accroître la confiance parmi les parties intéressées de la région. En fait, ils ont déjà réussi à faire démarrer le processus visant la promotion du développement de relations normales entre les nations du Moyen-Orient et à jouer ainsi un rôle important en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. Le Japon participe activement et de façon constructive à ces groupes de travail.

Lors de sa plus récente réunion, tenue à Bahreïn le mois dernier, le Groupe de travail sur l'environnement, dont le Japon assume la présidence, a adopté un code de conduite qui établit des principes et des lignes directrices pour la protection de l'environnement et la coopération dans la région. Le Japon estime que cette réalisation tangible contribuera à favoriser une meilleure coopération sociale et économique dans la région, compte tenu du degré d'interdépendance qui peut y exister.

Le Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui a rassemblé à Casablanca le mois dernier des responsables gouvernementaux et des hommes d'affaires éminents offre un autre modèle utile de promotion de la coopération économique pour des projets de développement régional. De tels efforts à l'échelle régionale reflètent la volonté de promouvoir un cadre dans lequel les Palestiniens, les Israéliens et leurs voisins arabes pourront bénéficier des fruits de la paix. Dans la poursuite d'un tel objectif, ils peuvent compter sur l'appui ferme et actif de la communauté internationale. Quant à lui, le Japon n'épargnera aucun effort pour faire avancer le processus de paix en cours au Moyen-Orient, appuyer le développement social et économique de la région et apporter sa coopération à cette fin.

M. Huaraka (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa déclaration prononcée lors du débat général, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie, a affirmé ce qui suit :

«Au Moyen-Orient, le processus de paix continue à prendre de l'élan et à être de plus en plus largement accepté dans la région et au-delà... [L]'élément essentiel de ce processus de paix est ... le plein exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), processus qui doit mener à une identité nationale totale.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 21e séance, p. 22*)

Le processus de paix en cours qui s'est amorcé à Madrid et la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie déboucheront, nous l'espérons, sur l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. C'est ce que veut le monde et, encore davantage, c'est ce que veut le peuple palestinien. De fait, c'est ce que mérite la région.

Au paragraphe 1 de la résolution 48/158 D du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale

«réaffirme la nécessité de parvenir à un règlement pacifique, sous tous ses aspects, de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit arabo-israélien.»

Depuis l'adoption de cette résolution, des événements positifs sont survenus sur la voie palestino-israélienne du processus de paix.

Depuis la signature, le 13 septembre 1993 à la Maison Blanche, à Washington, par le Gouvernement israélien et l'OLP de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, le processus de paix a produit d'importants résultats et établi une base solide pour la conclusion d'un règlement pacifique au conflit arabo-israélien. L'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, signé au Caire le 4 mai 1994, et la mise en place subséquente d'un début d'autonomie représentent d'importantes mesures irréversibles en faveur de la mise en oeuvre de la Déclaration de principes.

La signature de la Déclaration de Washington, le 25 juillet dernier, et du Traité de paix entre Israël et la Jordanie, le 26 octobre dernier, constitue un autre événement historique qui imprimera un nouvel élan aux négociations israélo-palestiniennes et encouragera la réalisation

de progrès sur les voies israélo-libanaise et israélo-syrienne du processus de paix.

Ces dernières années, le Gouvernement namibien a observé avec un vif intérêt le déroulement des négociations bilatérales entre les parties concernées, et il continue de le faire. Ma délégation nourrit l'espoir fervent que les discussions entre Israël et l'OLP progresseront et se consolideront constamment tout au long de la période de transition. Fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de telles mesures seront importantes pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Si ma délégation est consciente que des délais ont marqué la mise en oeuvre de la Déclaration de principes et que les dispositions de l'accord conclu n'ont pas toujours été respectées, ce dont témoigne l'impossibilité jusqu'à maintenant de passer en toute sécurité de Gaza à Jéricho, elle espère néanmoins que des progrès seront accomplis et demande instamment la pleine mise en oeuvre de la Déclaration de principes dans le cadre des délais convenus.

Ma délégation souligne la nécessité pour l'ONU de continuer à jouer un rôle actif dans le processus de paix en cours et dans la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite des progrès réalisés en la matière jusqu'à maintenant, notamment en ce qui concerne la fourniture d'une aide économique, sociale et autre au peuple palestinien. C'est maintenant que le peuple palestinien connaît ses moments les plus pénibles et qu'il a besoin de recevoir une aide afin de reconstruire son pays. L'exercice de ses droits économiques, sociaux et culturels est un élément vital de l'exercice de son droit à l'autodétermination.

Ma délégation salue la création d'un mécanisme de coordination pour les activités de l'ONU dans l'ensemble du territoire occupé, par l'intermédiaire de la nomination d'un coordonnateur spécial de l'ONU au niveau de Secrétaire général adjoint : il s'agit d'un événement très bienvenu.

Ma délégation faillirait à son devoir si elle ne félicitait pas l'OLP et tout le peuple palestinien et n'exprimait pas sa solidarité avec eux, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Dans la même optique, nous félicitons le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et ses collègues du Bureau pour leur bon travail.

Enfin, le Gouvernement namibien continuera d'apporter tout l'appui dont pourrait avoir besoin le Secré-

taire général pour veiller à ce que le système des Nations Unies offre sa contribution maximale au développement économique et social du peuple palestinien, chose qui est essentielle à l'édification de la paix au Moyen-Orient.

M. Homarah (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : J'espère que les quelques mots que je vais dire seront pris en considération et ne subiront pas le même sort que ceux des longues déclarations faites au cours des années par les Arabes et les Israéliens sur la question de Palestine. Ils en ont parlé longuement; ils ont guerroyé pendant près d'un demi-siècle, pour découvrir par la suite que la guerre ne mène pour eux ni pour quiconque à aucune solution durable. J'emprunte le mot *durable* au répertoire actuel que nous entendons beaucoup dans cette salle en rapport avec le *développement durable* pour les pays pauvres comme le mien.

La guerre n'a rien apporté à personne excepté la destruction et l'effusion de sang. Cependant, comme nous le disons dans le monde arabe, et au Yémen en particulier, cela semble être le mieux que l'on puisse faire. Le dialogue qui a lieu entre les parties en conflit et le penchant vers la paix peuvent apporter aux parties ce qu'elles n'ont pu réaliser par la force militaire ou par les déclarations vigoureuses ou même par les poèmes enflammés.

Mon pays appuie le dialogue, appelle à la paix, et se range du côté de la paix. Nous suivons avec un grand intérêt les négociations qui se déroulent entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël et les accords conclus entre les deux parties. De même, nous suivons de très près les mesures pratiques prises pour les appliquer. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance et nos remerciements aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie qui s'efforcent d'aplanir les difficultés et de rapprocher les points de vue des négociateurs, dans le but de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

Les peuples de la région ont trop longtemps vécu sous l'emprise de l'instabilité et de la guerre. Ils aspirent maintenant à la paix et à la stabilité dont ils ont tant besoin. Le Yémen croit que pour parvenir à cette paix tant souhaitée il faut que cette paix repose sur les fondements de la justice et non sur ceux de la force et du fait accompli. Ce qui a été réalisé au cours des négociations israélo-palestiniennes et israélo-jordanienues n'est pas suffisant pour assurer une paix durable dans la région. Pour réaliser cette paix, il faut qu'elle se fonde sur le principe du retrait complet des forces israéliennes de tous les autres territoires arabes occupés en Syrie et au Liban, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous espérons que le processus de paix arabo-israélien, qui a commencé à Madrid, fera naître une nouvelle ère dans un Moyen-Orient qui ne serait pas menacé par les armes nucléaires, nous espérons également qu'Israël prendra une initiative à cet égard qui montrera son désir de vivre en paix sur la base du respect des droits du peuple palestinien et la reconnaissance de ces droits, et non pas sur la base de l'intimidation, de la destruction des maisons et de l'infliction de châtiments de masse.

M. Farhadi (Afghanistan) : Pour indiquer la position de ma délégation, je vais donner lecture d'un message qui a été communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le chef de l'État islamique d'Afghanistan, le professeur Rabbani; je cite :

«À l'occasion de la Journée de la solidarité avec le peuple palestinien, je voudrais exprimer les vœux de l'État islamique d'Afghanistan et ceux du peuple afghan tout entier pour une solution de la question de Palestine basée sur le plein respect des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit d'avoir son propre État, ce qui exige le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé, y compris Al Qods-Al Sharif, c'est-à-dire Jérusalem.»

Nos collègues ici ont pris note et même certains ont étudié le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, document A/49/35. Rappelons que ce Comité a été créé le 10 novembre 1975, et a été prié d'étudier et de formuler ses recommandations pour un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables qui sont reconnus par la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 novembre 1974.

Les circonstances montrent bien que ce Comité a devant lui beaucoup à faire, et le rapport même l'indique. Ceci dit, je n'ai pas à répéter en détail tout ce qui a été exprimé ici par plusieurs de mes collègues. Les points qu'ils ont mentionnés sont pourtant d'une importance capitale. J'en mentionnerai un, qui rappelle au monde entier qu'une autorité qui accepte de mettre fin à une occupation de territoire doit, avant tout, mettre fin à l'existence des colonies de peuplement. On ne peut pas, en même temps, conserver des colonies de peuplement et mettre fin à une occupation militaire.

Je voudrais insister sur deux points qui n'ont peut-être pas été mentionnés, comme ma délégation le voudrait, de façon claire. Il s'agit d'abord d'Al Qods, c'est-à-dire Jérusa-

lem. Al Qods est bien la capitale de la Palestine, et le peuple palestinien a le droit d'avoir Al Qods comme capitale, et cela fait partie de ses droits inaliénables.

Mais il y a plus que cela. Il s'agit de l'importance capitale d'Haram Al-Sharif, dans la ville d'Al Qods, pour tous les Musulmans du monde entier. Parmi les droits de l'homme, il faut reconnaître les droits spirituels, le droit du respect du sacré. La Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous allons commémorer le quarante-sixième anniversaire dans quelques jours, devrait faire état de ce point. Il s'agit du droit spirituel et du droit du respect par les autres communautés de ce qui est sacré aux yeux d'une communauté religieuse.

Les Musulmans, au cours de 14 siècles et jusqu'en 1948, ont respecté le droit des pèlerins juifs et chrétiens en Terre sainte, parce que l'Islam reconnaît l'origine sacrée du judaïsme et du christianisme. Les Musulmans ont reçu l'ordre de Dieu de dire aux Juifs et aux Chrétiens : «Votre Dieu est notre Dieu». La gérance des lieux de pèlerinage de l'Islam doit être entre les mains de ceux qui respectent les trois religions, c'est-à-dire les Musulmans.

En appliquant la résolution 242 (1968) du Conseil de sécurité, Israël pourrait mettre fin à l'occupation d'Al Qods, ce qui permettrait aux pèlerins musulmans du monde entier de venir en pèlerinage en liberté, débarrassés des entraves imposées par une armée d'occupation dans ces lieux qui sont très importants dans la religion islamique.

Le deuxième point, c'est Al-Khalil, c'est-à-dire Hébron, et la mosquée abrahamique. On a fait mention ici de la tuerie des Musulmans qui jeûnaient et qui étaient en train d'adorer le Dieu d'Abraham avant le lever du soleil, le 25 février dernier. Le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances à ce sujet, et les pays qui ne sont pas membres du Conseil ont pu exprimer leurs vues. Ma délégation a bien expliqué le sens du mot «Al-Khalil», c'est-à-dire «ami intime et privilégié». C'est le titre donné par Dieu à Abraham, comme le Coran nous l'enseigne dans la sourate IV:125 :

(L'orateur s'exprime en arabe)

«Dieu a pris Abraham pour ami privilégié» (*le Saint Coran, IV:125*)

(L'orateur poursuit en français)

À la fin de la sura XXII du Saint Coran, les deux derniers versets nous indiquent que Dieu invite tous les

croissants, et pas seulement les Arabes, à proclamer que les Musulmans appartiennent à la religion d'Abraham, qu'Abraham est le père de tous les croyants, c'est-à-dire le père spirituel des croyants arabes et non arabes.

(L'orateur s'exprime en arabe)

«C'est le culte de votre père Abraham.» (*le Saint Coran, XXII:78*)

(L'orateur poursuit en français)

et que les croyants ont été appelés Musulmans par Abraham lui-même, dans la langue de son temps, «Musulman» signifiant «ceux qui sont soumis à Dieu». De sorte que les croyants, à qui le Coran s'adresse, doivent être des témoins de ce fait devant l'humanité.

(L'orateur s'exprime en arabe)

«Soyez des témoins devant l'humanité.» (*le Saint Coran, ibid.*)

(L'orateur poursuit en français)

Il est donc clair qu'Abraham est le père spirituel de tous les croyants de religion abrahamique, c'est-à-dire Juifs, Chrétiens et Musulmans, et que comme la fin de l'occupation d'Hébron, c'est-à-dire Al-Khalil, permettrait aux pèlerins musulmans de par le monde, et aussi bien aux pèlerins juifs et chrétiens, de venir, sans entraves imposées par une armée d'occupation, à ces lieux de pèlerinage comme cela a été le cas pendant 14 siècles.

À ceux qui pensent que mon intervention n'est pas dans le style des Nations Unies, et même aux incroyants, je dirai que l'attachement de tous les Musulmans du monde à Haram al-Sharif, à Al Qods, et à la mosquée abrahamique d'Al-Khalil, à Hébron, est un fait culturel et politique d'envergure universelle.

M. Remírez de Estenoz Barciela (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pratiquement depuis la création de notre Organisation que nous sommes saisis de la Question de Palestine, qui a toujours eu une incidence sur nos travaux. Cette année ne fait pas exception, bien que nous puissions nous féliciter que cette question ait commencé à connaître certains changements qualitatifs à la suite des événements qui ont eu lieu depuis la signature de la Déclaration de principes entre Israël et l'OLP, le 13 septembre 1993.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un moment crucial de l'histoire du peuple palestinien. Un processus de reconstruction de la société palestinienne a démarré avec la signature des accords de mai de la présente année, avec l'instauration de l'Autorité nationale palestinienne et l'entrée à Gaza du Président Yasser Arafat, événements dont nous nous félicitons. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire tant sur le plan politique que sur le plan socio-économique.

Sur le front politique, il est essentiel de reconnaître une fois pour toutes, universellement, les droits légitimes du peuple palestinien à avoir son propre État sur son propre territoire, dans l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. Il est également essentiel que prenne fin l'occupation israélienne des territoires palestiniens et qu'Israël applique rapidement, fidèlement et totalement, les dispositions et les délais indiqués dans ladite Déclaration de principes et dans les accords du Caire, ainsi que dans les autres documents sur lesquels les deux parties pourraient tomber d'accord à partir de maintenant. Nous croyons que la cause de la paix au Moyen-Orient ne saurait tolérer d'atermoiements dans la mise en oeuvre des accords conclus ni d'obstacles invoqués pour éluder les responsabilités prises.

D'autre part, il est essentiel aussi de donner à la Palestine une viabilité économique et, pour cela, il est nécessaire que, tant par le biais de l'Organisation des Nations Unies que par tous les autres moyens possibles, les ressources financières et matérielles concertées, nécessaires pour réactiver une économie dévastée par des décennies de guerre et d'occupation, soient dirigées vers la Palestine. Nous ne doutons pas qu'une assistance soutenue de la communauté internationale à l'épanouissement de l'économie palestinienne sera un apport important à la paix et à sa consolidation et qu'elle facilitera l'exercice du droit du peuple palestinien à l'indépendance et à la souveraineté nationales.

L'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter d'une obligation politique, légale et morale particulière dans ce processus. Par conséquent, l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires responsables de la question de Palestine doivent continuer de s'attacher à l'élimination des phénomènes qui nuisent encore à l'instauration d'une paix juste et durable. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre fin à des tendances particulièrement graves telles que l'implantation de nouvelles colonies de peuplement juives dans les territoires occupés, la violence, la répression et la violation constante des droits de l'homme du peuple palestinien. Israël doit appliquer intégralement la quatrième

Convention de Genève aux Palestiniens et aux autres territoires arabes occupés.

Nous souhaitons également le succès des négociations en cours pour la tenue d'élections en Palestine, que doit précéder le retrait de toutes les forces israéliennes des territoires occupés, ainsi que celles sur l'expansion de l'autonomie palestinienne dans d'autres régions, en particulier la Rive occidentale.

Il convient de ne pas oublier que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient. Par conséquent, l'effet de stimulation le plus important pour le règlement des autres composantes de ce conflit consisterait à assurer un climat de confiance favorable à une paix juste en Palestine et à l'exercice de tous les droits de son peuple. À cet égard, nous saluons la signature, le 26 octobre dernier, de l'accord de paix entre la Jordanie et Israël. Nous espérons que, tôt ou tard, Israël se retirera des Hauteurs du Golan syrien et des territoires qu'il usurpe aujourd'hui au Sud-Liban. Il contribuera ainsi à éliminer les sources persistantes de tension et à favoriser la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région.

Enfin, Cuba appuie pleinement les déclarations faites ici par les Représentants permanents du Sénégal et de Malte en leurs qualités respectives de Président et de Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ce Comité, dont ma délégation a l'honneur d'être membre, qui a joué un rôle primordial dans tout le processus, doit maintenant s'acquitter de fonctions encore plus importantes. Il doit non seulement continuer à surveiller le respect des accords, mais oeuvrer pour trouver les moyens d'aider l'acheminement de l'assistance internationale, provenant de diverses sources, vers le peuple palestinien. Autrement dit, il est maintenant temps de renforcer le Comité et de rehausser sa capacité d'agir.

Bref, il faut souligner que la solidarité traditionnelle des Nations Unies envers la juste cause palestinienne a été l'un des facteurs les plus importants dans l'évolution actuelle du processus de paix qui, l'espérons-nous, est irréversible. Cependant, cette solidarité est maintenant plus importante que jamais. Le peuple palestinien veut que l'Organisation joue un rôle concret et efficace dans ce processus et, dans l'intérêt de son propre prestige et de sa propre efficacité, l'ONU doit se plier à cette exigence. Dans les limites de ses moyens modestes, Cuba est prêt à continuer de contribuer à la réalisation de cet objectif louable.

M. Karim (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) :
Ma délégation aimerait saisir d'emblée cette occasion pour

féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Kéba Birane Cissé et les autres membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts extraordinaires qu'ils ont déployés dans la préparation et la présentation du rapport (A/49/35) dont l'Assemblée générale est saisie.

Pendant les 20 dernières années, le Comité, créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 3376 (XXX) du 10 novembre 1975, a oeuvré inlassablement pour sensibiliser toujours davantage l'opinion aux aspirations légitimes du peuple palestinien à la création de son foyer national. L'appui extraordinaire dont le Comité a bénéficié prouve que la cause légitime des Palestiniens jouit d'un large appui parmi les membres de la communauté internationale.

L'ONU reste le point de ralliement le plus important pour l'appui aux droits et aspirations légitimes du peuple palestinien. Le Gouvernement et le peuple du Bangladesh ont toujours appuyé la recherche d'une solution juste, durable et complète de tous les problèmes du Moyen-Orient, y compris le problème palestinien, sur la base de l'équité et de la justice. La mise en oeuvre des résolutions pertinentes des divers organes de l'ONU, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, peut instaurer un climat propice au règlement pacifique et global du problème palestinien, ainsi que d'autres problèmes au Moyen-Orient.

Pendant les 15 derniers mois, nous avons été témoins d'une série de progrès spectaculaires et positifs au Moyen-Orient. La signature de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires relatifs à l'autonomie, le 13 septembre 1993, entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Gouvernement d'Israël, et l'Accord subséquent sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, signé le 4 mai 1994, ont été les premiers pas essentiels vers une nouvelle ère de coexistence pacifique dans la région. Le retour du Président Yasser Arafat à Gaza et à Jéricho et sa prise en charge de la direction de l'Autorité palestinienne autonome ont marqué le début d'un mouvement vers la réalisation du rêve que chérit un État indépendant. La signature à Erez, en août 1994, de l'Accord sur le transfert préparatoire des pouvoirs et responsabilités est une autre étape importante vers la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Le Bangladesh s'est félicité de la signature de la Déclaration de principes et d'autres accords subséquents convenus entre les dirigeants palestiniens et israéliens.

Néanmoins, ma délégation s'inquiète de voir qu'Israël continue d'occuper la Palestine et des terres arabes. La question du démantèlement des colonies de peuplement israéliennes illégales dans les terres occupées et celle du

statut de Jérusalem sont encore à régler. Ces derniers mois, il y a eu un nombre croissant d'incidents violents déclenchés contre les Palestiniens par des colons israéliens, dont le pire et le plus haineux a été l'attaque contre des fidèles innocents à la mosquée Al-Ibrahimi en février dernier. Ces attaques ont généré encore plus de violence, menaçant ainsi l'ensemble du processus de paix. Il faut donc comprendre de toute urgence que la persistance de la violence pourrait compromettre le climat de compréhension qui a marqué la transition vers la coexistence pacifique. Le maintien de l'incarcération de prisonniers palestiniens fait aussi obstacle au processus de paix. Dans ces circonstances, nous croyons fermement qu'une mise en oeuvre rapide des termes des accords contribuerait au relâchement des tensions dans la zone d'autonomie palestinienne et dans d'autres territoires occupés.

Il est universellement reconnu que ce mouvement vers la création d'une structure politique durable en Palestine doit s'accompagner de mesures économiques, sociales et autres destinées à donner aux Palestiniens une entité légitime. L'occupation prolongée israélienne pèse lourdement sur les zones occupées vu la dégradation économique et le délabrement des infrastructures qu'elle entraîne. Il est donc réconfortant de noter que la communauté internationale a manifesté sa volonté d'aider les autorités et le peuple palestiniens à surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent. La nomination par le Secrétaire général de l'Ambassadeur Terje Rod Larsen, de la Norvège, en tant que Coordonnateur spécial pour assurer la direction d'ensemble des activités et faciliter la coordination efficace de l'assistance internationale au peuple palestinien afin de lui permettre de faire face à ses besoins immédiats et à long terme, constitue une mesure positive. Tout porte à croire que le sommet régional de Casablanca pourra également engendrer la dynamique nécessaire pour coordonner l'aide apportée à l'Autorité palestinienne ainsi qu'aux autres parties du Moyen-Orient.

Pour ma délégation, les progrès réalisés dans d'autres domaines du processus de paix au Moyen-Orient peuvent engendrer d'autres impulsions dans le sens du règlement du problème palestinien. C'est pourquoi nous avons salué l'adoption par la Jordanie et Israël de la Déclaration historique de Washington ainsi que la signature, le 26 octobre 1994, du Traité de paix entre ces deux États. Il faut espérer que les initiatives en cours concernant la négociation d'un accord entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël seront couronnées de succès.

Ma délégation demeure convaincue qu'il est indispensable que les Nations Unies demeurent saisies de la question

palestinienne et continuent de jouer un rôle essentiel dans le processus de paix. Il est satisfaisant de noter que le Secrétaire général a confirmé qu'il entendait garder les Nations Unies impliquées dans le processus de paix avec l'appui de programmes d'aide économique, sociale et autres destinés aux autorités palestiniennes et au peuple palestinien vivant dans les territoires occupés.

Pour terminer, nous tenons à redire que le Gouvernement et le peuple du Bangladesh sont résolus à faire en sorte que le peuple palestinien puisse exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

Le Président : Conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique.

M. Ansay (Organisation de la Conférence islamique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur une question d'une extrême importance pour l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Dans ma dernière intervention devant l'Assemblée, il y a deux semaines, j'ai eu l'occasion de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection, qui constitue un hommage rendu à vos qualités personnelles bien connues, et à votre vaste expérience ainsi qu'à votre pays, la Côte d'Ivoire. Qu'il me soit permis de vous redire à nouveau que vous pourrez compter sur la pleine coopération de l'OCI dans l'exercice de vos fonctions.

La question de Palestine est l'une de celles qui retiennent toute l'attention des Nations Unies depuis près d'un demi-siècle. L'Assemblée est saisie aujourd'hui du dernier rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que rappelle, une fois encore, en termes clairs, les épreuves que continuent d'endurer les Palestiniens ainsi que l'évolution très encourageante dans l'édification de la paix au Moyen-Orient. J'exprime notre sincère reconnaissance au Comité pour le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche, sous la direction compétente et dynamique de l'Ambassadeur Cissé, du Sénégal.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour les actions qu'il multiplie afin de trouver une solution pacifique à la question de la Palestine sous les auspices des Nations Unies. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à toutes les parties engagées dans le processus de paix depuis la convo-

cation de la Conférence de Madrid et avant même cette conférence.

Depuis le lancement du processus de paix au Moyen-Orient, voici plus de trois ans, l'OCI et son Secrétaire général, M. Algabid, apportent leur appui à ce processus dont l'objectif est de trouver une solution juste et complète à la question de la Palestine et du conflit du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe la terre pour la paix, ainsi que du rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. La cause de la Palestine et d'Al Qods Al-Sharif demeure au premier plan des préoccupations de l'OCI et de ses 51 États membres. L'année dernière, nous avons enregistré une évolution extrêmement importante et positive du processus de paix — la signature, le 13 septembre 1993 à Washington, d'une Déclaration de principes sur les procédures d'autonomie dans les territoires palestiniens occupés et la reconnaissance par Israël de l'OLP en tant que représentant unique du peuple palestinien.

Cette année, parmi de nombreuses questions épineuses qui demeurent en suspens, nous notons une nouvelle évolution favorable depuis la mise en oeuvre de l'Accord du Caire sur l'autonomie intérimaire dans les territoires palestiniens occupés, le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza et de la zone de Jéricho et le transfert de diverses responsabilités à l'Autorité nationale palestinienne. Le peuple palestinien a entamé le processus de développement et de reconstruction de son économie et de ses institutions nationales ainsi que la consolidation de son autorité nationale sur sa terre à la suite du Protocole israélo-palestinien sur les relations économiques du 29 avril dernier. Cette évolution positive constitue un important pas vers le transfert de tous les pouvoirs à l'Autorité nationale palestinienne dans les territoires palestiniens occupés.

Je voudrais saluer ici la sagesse des dirigeants du peuple palestinien et la courageuse décision prise par le Président Yasser Arafat, que nous considérons comme un grand pas sur la voie d'un règlement global et juste et du rétablissement des droits du peuple palestinien.

Tout en se réjouissant de ces événements favorables, qui sont autant d'avancées vers la réalisation d'une paix juste et complète au Moyen-Orient devant permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables et de restituer les territoires occupés à leurs légitimes propriétaires, tout en exprimant son appui au processus de paix au Moyen-Orient devant mener à une solution juste et globale à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien, l'Organisation de la Conférence islamique affirme son

attachement à la cause d'Al Qods Al-Sharif, le premier Qibla d'Islam, avec tout ce que cela signifie aux yeux de l'Ummah islamique — valeurs religieuses, historiques et idéologiques, et nécessité de restituer la ville à la souveraineté palestinienne. Elle affirme également qu'une paix complète et juste ne pourra être réalisée qu'avec le retrait complet des Israéliens de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville d'Al Qods Al-Sharif, conformément aux résolutions de légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le rétablissement des droits légitimes nationaux et politiques inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant palestinien avec Al Qods pour capitale.

L'OCI réaffirme également son attachement à la question d'Al Qods Al Charif, qui, faisant partie des territoires palestiniens occupés en 1967, est au centre de nos préoccupations, et nous affirmons la nécessité de la replacer sous la souveraineté palestinienne en tant que capitale de l'État de Palestine, garantie nécessaire à la paix et la sécurité dans la région.

En outre, à ce stade, les États Membres de l'OCI voudraient voir les événements positifs intervenus sur le plan politique se refléter dans la situation des territoires occupés par l'arrêt du processus d'implantation de colonies et des actes de répression ainsi que des pratiques et procédures inhumaines auxquelles le peuple palestinien est soumis dans ces territoires. Ils voudraient également voir mettre fin aux violations continues des lieux saints islamiques, dont la division de la Mosquée sacrée d'Ibrahim dans la ville d'Hébron est un exemple récent. Ces mesures sont indispensables à l'édification de la confiance.

Nous voudrions également exprimer ici notre appui en faveur des autres accords conclus dans le cadre du processus de paix, notamment le Traité de paix entre le Royaume hachémite de Jordanie et Israël qui a été signé récemment. Maintenant que l'ère de paix s'étend au Moyen-Orient, la communauté internationale est priée d'affirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et de lui apporter tout l'appui politique et économique possible dans la lutte qu'il mène pour recouvrer ses droits politiques inaliénables et rétablir une paix juste et globale recherchée depuis si longtemps au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, la réunion de coordination annuelle des ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue à New York le 3 octobre 1994, s'est félicitée de l'évolution positive du processus de paix au Moyen-Orient et a réaffirmé la nécessité que des progrès soient réalisés

aussi sur les problèmes impliquant le Liban et la Syrie, afin de parvenir à un règlement juste, complet et définitif sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe «la terre pour la paix», règlement qui garantirait le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

Lors de cette réunion il a également été répété qu'il était nécessaire d'adhérer à toutes les résolutions des Nations Unies qui demandent la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien et de mettre fin à l'occupation israélienne et aux implantations sur les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif et le Golan syrien occupé, ainsi que les territoires libanais occupés.

À cette réunion, les participants ont réaffirmé l'importance du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et exprimé leur reconnaissance aux organisations du système des Nations Unies pour leur travail dans les territoires palestiniens occupés. Celles-ci ont été invitées à renforcer leur assistance au peuple palestinien de façon à lui permettre de reconstruire son économie et ses institutions. Il a aussi été réaffirmé qu'Al Qods Al Charif, étant donné l'importance nationale et religieuse qu'elle revêt, demeure une question fondamentale pour tous les États islamiques — question qui ne saurait être ni ignorée ni oubliée —, et qu'il est indispensable de remettre Al Qods Al Charif sous la souveraineté islamique et palestinienne.

Nous espérons en la mise en oeuvre de l'accord conclu entre l'OLP et Israël sans aucun délai et sans obstacles, comme prévu. Je pense en particulier au retrait d'Israël de la Rive occidentale et à la tenue d'élections libres le plus rapidement possible.

Nous envisageons également la nécessité de voir jouer un rôle important à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes — notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) — dans le processus de paix. Nous pensons aussi que l'ONU devrait assumer ses pleines responsabilités dans tous les domaines en ce qui concerne la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, l'application des résolutions internationales pertinentes et l'appui au processus de paix ainsi qu'à l'accord conclu entre les parties concernées, de façon à garantir ces accords et à assurer leur mise en oeuvre.

À cet égard, l'OCI demande à la communauté internationale d'accroître son appui aux activités de l'UNRWA afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat de façon

efficace. En même temps, nous voudrions prier instamment tous les États Membres d'observer pleinement toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation mondiale de la santé concernant la question de la Palestine et la situation dans les territoires occupés.

Le peuple palestinien a subi de longues années d'occupation et de répression et s'est vu longtemps refuser l'exercice de ses droits nationaux. Maintenant qu'une aube nouvelle s'est levée au Moyen-Orient et que le temps est venu de récolter les fruits de la lutte palestinienne, la communauté internationale est priée, notamment à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien qui est célébrée aujourd'hui, d'affirmer cette solidarité et d'accorder toute son aide à ce peuple jusqu'à ce qu'il puisse vivre dans la liberté et dans la dignité sur les terres de ses pères et de ses aïeux, recouvrer ses droits inaliénables et créer son État indépendant.

L'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient exige que la communauté internationale unisse ses efforts et qu'elle mobilise ses énergies pour assurer la sécurité et la paix dans la région. Ces mesures représenteraient un appui important à la paix et à la sécurité internationales, qui pourraient être instaurées par le renforcement de l'autorité palestinienne sur tout le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, et l'apport d'une aide sous tous ses aspects au peuple palestinien.

Il incombe à chacun d'entre nous, au cours de cette période cruciale, de continuer d'accorder toutes sortes d'aide à l'OLP pour lui permettre de faire face à la phase qui se prépare et d'établir son autorité et ses institutions nationales. Cela exige que la communauté internationale accorde son appui sur le plan économique et matériel et dans tous les autres domaines au peuple palestinien jusqu'à ce qu'il ait achevé le processus de reconstruction de son économie nationale et de son infrastructure.

Pour terminer, j'aimerais à cette occasion, au nom de l'OCI, saluer le glorieux peuple palestinien, tout en affirmant la solidarité de l'Oummah de l'Islam avec lui dans sa lutte juste et légitime, sous la direction de son unique représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, ce, jusqu'à ce qu'il soit à même de recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de revenir à l'autodétermination et de créer son État palestinien

indépendant sur son sol national, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

Il y a trois ans, en une occasion semblable, j'ai dit de cette même tribune que l'Organisation de la Conférence islamique attendait impatiemment le jour où le drapeau de la Palestine serait déployé sur son propre territoire et flotterait fièrement ici aussi, parmi ceux des autres Membres des Nations Unies, et que lorsque ce jour viendrait, Israël pourrait également savourer la douceur de la reconnaissance et chérir les bénédictions de la paix. Eh bien, ce jour, j'en suis convaincu, n'est pas très éloigné.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point.

Je voudrais informer les représentants que l'Assemblée examinera les projets de résolution qui seront présentés au titre du point 40 de l'ordre du jour à une date ultérieure qui sera annoncée dans le *Journal*.

Point 38 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général (A/49/556, A/49/636)

Le Président : Je voudrais proposer de clore dans une demi-heure la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur le point 38. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

M. Cissé (Sénégal) : Il s'est écoulé maintenant un peu plus d'un an depuis que, le 13 septembre 1993, l'Organisation de libération de la Palestine et Israël ont engagé la région du Moyen-Orient dans un tournant décisif de son histoire en procédant, après leur reconnaissance mutuelle, à la signature de la Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie, y compris ses annexes et le mémorandum d'Accord y relatif.

Les importants progrès réalisés tout au long de cette année dans la mise en oeuvre des dispositions de cet accord fondamental, notamment celles relatives à la période de transition, ont, en dépit des nombreux écueils et embûches, contribué à donner progressivement corps au processus dans lequel se sont courageusement engagés les dirigeants palestiniens et israéliens.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer la signature, au Caire, le 4 mai 1994, de l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho, et celle relative à l'Accord sur le transfert préalable de certaines attributions et compétences, intervenu à Erez, le 29 août 1994.

Les résultats de ces deux accords représentent un progrès notable marquant le commencement de l'autonomie palestinienne dans les zones concernées du territoire palestinien occupé. Ils traduisent, également, la volonté des parties concernées d'avancer résolument vers un règlement pacifique et négocié de la question de Palestine sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

À cet égard, les nombreux incidents qui, malheureusement, ont émaillé le cours des événements ces derniers mois démontrent, s'il en était besoin encore, l'importance, dans cette période de transition complexe et délicate, de manifester notre soutien sans faille aux dirigeants de la région qui ont choisi le chemin difficile de la paix, et surtout de traduire ce soutien en actes concrets susceptibles de redonner à l'immense majorité des populations de la région aspirant à la paix l'espoir de lendemains meilleurs, à la mesure des accords historiques signés.

S'agissant tout particulièrement des populations palestiniennes des territoires occupés, dont l'adhésion, le soutien et la participation sont indispensables au succès du processus de paix, l'appui de la communauté internationale pour faire face aux multiples besoins humanitaires et de développement s'avère aujourd'hui d'autant plus crucial qu'il conditionne, dans une large mesure, la capacité des dites populations à résister aux tentations de l'extrémisme.

En effet, dans cette phase délicate de la construction de la paix, la plus grande menace à la paix réside dans la détérioration continue de la situation économique dans le territoire palestinien occupé et aux fléaux de la pauvreté, du chômage et du délabrement des infrastructures qui font le lit du désespoir et de la violence.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit s'engager à fond dans le processus de paix et dans la mise en place et la consolidation de l'Autorité palestinienne naissante. Nous nous félicitons, à cet égard, de la nomination, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'un Coordonnateur spécial et de la convocation d'une réunion interorganisations, qui a réuni les représentants de 17 institutions et programmes des Nations Unies en vue de l'adoption d'une

approche intégrée et cohérente de l'appui au développement économique et social de la région.

Face aux besoins énormes qui se font sentir dans tous les domaines et à la nécessité d'aboutir rapidement à l'application intégrale de la Déclaration de Washington, les efforts des Nations Unies doivent être soutenus et accompagnés, sans délai, par le déblocage des fonds promis par les pays donateurs à Washington le 1er octobre 1993 pour le financement de divers projets dans la période 1994-1998.

Dans cette période de transition délicate et complexe, il est également important, comme l'a souligné S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal, dans le message adressé hier, 29 novembre 1994, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'occasion de la célébration de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien, de réaffirmer que la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies reste engagée en permanence, tant que tous les aspects de la question de Palestine n'auront pas été réglés sur la base des principes énoncés par l'ONU dans ses résolutions pertinentes, à savoir : le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem et les autres territoires arabes occupés; le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues; la reconnaissance et l'exercice des droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien et principalement son droit à l'autodétermination.

L'accent mis sur la question de Palestine découle de la conviction unanimement partagée que celle-ci se trouve au coeur du conflit arabo-israélien et que seul son règlement de manière globale, juste et durable pourra jeter les bases d'une paix véritable au Moyen-Orient.

De ce point de vue, les négociations israélo-palestiniennes ont d'ores et déjà commencé à démontrer leur caractère fondamental en insufflant dans la région une dynamique qui a abouti à la signature du Traité de paix entre l'État d'Israël et le Royaume hachémite de Jordanie.

Nous exprimons l'espoir que les négociations israélo-libanaises et israélo-syriennes aboutiront rapidement à des résultats qui consolideront les bases de la paix au Moyen-Orient. La route à suivre est, certes, encore longue et parsemée d'embûches, mais l'instauration d'une paix juste et durable n'est plus du domaine du rêve inaccessible, et cela nous le devons au courage et à la sagesse des dirigeants de la région pour lesquels l'attribution du prix Nobel est la reconnaissance de mérites partagés.

Il nous appartient de les aider à donner âme à cette paix tant souhaitée pour le bénéfice de tous les peuples de la région, pour aboutir à la grande paix, à la paix définitive.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La région du Moyen-Orient assiste actuellement au début d'une nouvelle ère dans l'histoire contemporaine d'une région qui a connu de nombreuses guerres et conflits dans un passé récent. Le processus de paix qui a démarré lors de la Conférence de Madrid il y a trois ans a porté ses fruits. Il a abouti à la reconnaissance mutuelle et à la Déclaration de principes entre l'OLP et Israël, suivies par de nombreux accords et mesures qui ont été adoptés par les deux parties pour mettre en application la Déclaration. Un traité de paix a également été signé en octobre 1994 entre la Jordanie et Israël.

Bien que ces progrès positifs n'aient pas encore débouché sur l'instauration d'une paix juste et globale dans la région, tout observateur de l'histoire du conflit arabo-israélien ne peut que reconnaître l'importance des réalisations historiques qui ont été accomplies au cours de ces quelques dernières années. La plus importante de ces réalisations a été sans aucun doute le fait que toutes les parties sont d'accord pour reconnaître que l'objectif des négociations est l'application intégrale du mandat du processus de paix, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui stipulent l'établissement d'une paix générale entre Israël et les États arabes en échange du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967 et de l'exercice par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux légitimes. Des négociations ont été entamées qui ont abouti jusqu'ici au retrait d'Israël de certains territoires palestiniens occupés. L'année dernière, les parties aux négociations ont continué à progresser à des degrés divers selon les différentes voies. En dépit des difficultés rencontrées par le processus de paix et nonobstant le fait que des extrémistes tentent de le faire dérailler, il se poursuit.

M. Seniloli (Fidji), Vice-Président, assume la présidence.

Nous ne nous berçons pas de l'illusion que le processus de paix continuera automatiquement à progresser ou que ce progrès est inévitable. Nous pensons plutôt que toutes les parties concernées devraient donner une impulsion supplémentaire aux négociations, étant donné que l'appui vaste que le processus de paix a suscité jusqu'ici découlait des attentes croissantes de voir le processus de paix aboutir à la restitution de toutes les terres, au rétablissement de tous les droits, à la fin des effusions de sang innocent, au lancement d'une coopération régionale pour la limitation des

armements et au développement des économies des pays de la région dans le but de relever le niveau de vie de leurs peuples et d'atténuer les souffrances de ceux qui ont été écrasés par le fardeau de l'occupation. Incontestablement, chaque jour qui passe sans progrès tangible qui nous rapprocherait de la réalisation de ces attentes entraînera davantage d'extrémisme et de violence.

Nous sommes persuadés que la réalisation d'une paix globale exige des progrès véritables sur les voies libanaise et syrienne, qui assureraient le rétablissement de la souveraineté totale de la Syrie sur tous ses territoires occupés dans le Golan et assurerait de même l'application complète et fidèle de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité concernant le Sud-Liban.

La paix est indivisible. Si toutes les parties souhaitent véritablement la paix et si leurs intentions sont louables, les peuples de la région accepteront de faire tous les sacrifices nécessaires pour parvenir à la paix globale.

Lorsque l'Égypte a fait l'expérience de la paix, c'était dans des circonstances extrêmement difficiles et elle a dû consentir de nombreux sacrifices. Mais cela ne nous a pas empêchés de poursuivre l'objectif de paix. Aujourd'hui, les dispositions du Traité de paix entre l'Égypte et Israël, qui constituent la bonne formule de paix globale en échange de tous les territoires saisis par la force, continuent à servir d'exemple à suivre. En Égypte, nous sommes fiers à juste titre de cette expérience pilote sans laquelle l'actuel processus de paix n'aurait pu aboutir et n'aurait même pas été entamé.

L'Égypte continue à ne ménager aucun effort pour appuyer les négociations de paix. Nous accueillons en ce moment les négociations israélo-palestiniennes sur la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Par ailleurs, nous appelons instamment Israël et toutes les autres parties à progresser de la même manière sur les autres voies. De même, nous participons activement aux négociations multilatérales sur la coopération régionale au Moyen-Orient, ce qui devrait vivement inciter toutes les parties à progresser dans les négociations bilatérales afin de promouvoir la coopération régionale souhaitée.

Les négociations multilatérales sont très importantes, car elles préfigurent la nature des futures relations dans la région. L'Égypte espère que ces négociations contribueront à la réalisation de l'objectif souvent prôné par mon pays, ici même à l'Assemblée générale et en dehors des Nations Unies, à savoir la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de

destruction massive. L'Égypte a également demandé à maintes reprises que l'on renonce aux visées hégémonistes, aux doctrines de la supériorité militaire et à l'occupation de territoires comme moyens de garantir sa sécurité. Elle a insisté sur le fait qu'une paix globale est pour toutes les parties la seule garantie réelle de leur sécurité.

Le fait qu'un pays du Moyen-Orient possède des armes nucléaires fait peser une menace sur la sécurité et la stabilité de toute la région et multiplie les risques de prolifération de ces armes dans les autres pays de la région. C'est la raison pour laquelle l'Égypte demande à Israël d'entreprendre des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire, d'accepter de placer ses installations nucléaires sous les garanties internationales et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël n'ayant toujours pas accepté d'entamer des négociations sur le contrôle des armes nucléaires dans le cadre de l'équipe spéciale multilatérale de contrôle des armements, nous espérons qu'il prendra rapidement, dans ce domaine, des mesures de confiance pratiques et tangibles. La conférence d'examen du TNP, qui est prévue pour l'année prochaine, mettra véritablement à l'épreuve la crédibilité et l'universalité du Traité.

L'Égypte espère que l'on pourra bientôt considérer les documents de l'Organisation des Nations Unies concernant le conflit au Moyen-Orient comme de simples documents de référence. Nous espérons qu'ils témoigneront alors sans la moindre ambiguïté d'un engagement indéfectible à l'égard des principes qui gouvernent le règlement de ce conflit, plus particulièrement en ce qui concerne les questions sur lesquelles les négociations n'ont pas encore commencé et dont nous espérons qu'elles le seront bientôt, à savoir les questions d'Al Qods, des réfugiés et des colonies de peuplement. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale de continuer à défendre les solides principes sur lesquels doit se fonder un règlement juste et complet du conflit au Moyen-Orient.

L'Égypte croit qu'un tel règlement créera au Moyen-Orient une situation nouvelle qui marquera le début d'une ère de stabilité, de prospérité et de coopération fructueuse dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

M. Al-Suwaidi (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : Je me félicite, au nom des Émirats arabes unis, de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée au sujet du point 38 de l'ordre du jour, «La situation au Moyen-Orient». Je tiens avant toutes choses à remercier le Secrétaire général de ses louables efforts pour parvenir à une paix globale dans la région du Moyen-Orient.

La communauté internationale a salué à l'unanimité les progrès accomplis dans le processus de paix, lesquels ont permis jusqu'ici la signature de la Déclaration de principes par Israël et l'OLP, la Déclaration de Washington mettant fin à l'état de belligérance entre la Jordanie et Israël, et de divers autres accords mutuels sur ces deux voies des pourparlers bilatéraux. Tout ceci constitue un premier pas important sur la voie qui doit conduire au Moyen-Orient à une paix juste et durable fondée sur la légalité internationale qu'incarnent les résolutions pertinentes des Nations Unies, et notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Mon pays, qui s'est félicité de la convocation de la Conférence de Madrid et du début des pourparlers bilatéraux, et qui a pris part aux discussions multilatérales, a tenu à réaffirmer du haut de cette tribune, et par le biais de la déclaration de son Ministre des affaires étrangères, la nécessité de parvenir à des résultats positifs dans les pourparlers entre Israël et la Syrie et entre Israël et le Liban. Ces pourparlers n'ont toujours pas abouti car Israël refuse d'honorer les engagements pris aux termes des modalités du processus de paix au Moyen-Orient, qui reposent sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte d'Al Qods, les hauteurs du Golan syrien et le Sud-Liban, conformément aux résolutions internationales, et plus particulièrement aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Il y a longtemps que la communauté internationale s'est accordée à dire que la question de Palestine était au coeur même du conflit au Moyen-Orient.

Cela signifie que les deux questions sont étroitement liées et qu'elles sont inséparables l'une de l'autre. Compte tenu de cela, il est clair que pour que le processus de paix progresse vers une solution juste, durable et globale du conflit, il est nécessaire que la communauté internationale déploie davantage d'efforts pour faire avancer la paix et éliminer tous les obstacles et difficultés qui entravent la voie de la paix.

Il va sans dire que parmi les conditions *sine qua non* du succès des efforts déployés au Moyen-Orient, il y a la nécessité de s'efforcer de créer un climat de confiance et de veiller à ce que toutes les parties à la négociation aient la volonté politique d'oeuvrer pour la paix. Cela ne pourra se faire s'il n'existe aucune preuve qu'Israël a réellement l'intention de respecter les engagements auxquels il a souscrit à la Conférence de Madrid. Il est évident que les mesures prises jusqu'à présent en faveur de la paix ne sont

que le début d'une très longue route remplie de difficultés politiques, économiques et sécuritaires.

Pour que les progrès obtenus dans le cadre des négociations de paix entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) soient définitifs, Israël doit honorer tous ses engagements, car la consolidation de la paix nécessite l'obtention de résultats concrets en ce qui concerne les principaux problèmes relatifs à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine. En tête de ceux-ci figurent les questions de la ville sainte d'Al Qods, des colonies de peuplement, du retour des réfugiés dans leurs foyers, du rétablissement de la souveraineté de la Syrie sur les hauteurs du Golan et de la pleine souveraineté du Liban sur tout son territoire.

En conséquence, Israël doit démontrer ses intentions pacifiques, en rendant possible le règlement de toutes les questions en suspens, conformément aux principes de la Charte, des résolutions de la légalité internationale et des normes du droit international.

Nous espérons que les négociations bilatérales et multilatérales conduiront à l'instauration d'un nouveau climat politique caractérisé par le désir de s'engager dans un dialogue et de résoudre litiges et conflits, et qu'un tel climat sera favorable à la paix, à la sécurité et au développement aux niveaux régional et international.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer qu'il est important que l'ONU et ses institutions spécialisées — saisies depuis longtemps de la question de la Palestine et de la situation au Moyen-Orient — puissent jouer leur rôle, qui est de faire avancer le processus de paix en cours dans tous ses aspects, politiques, économiques, sociaux, et pour ce qui est du développement, en vue de réaliser la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Une telle paix doit être basée sur la justice, l'égalité et le respect des droits de l'homme, pour que les peuples de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité et connaissent ainsi le progrès et la prospérité.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera les projets de résolution dont elle est saisie, compte tenu de la grande importance politique de ces textes, qui consacrent un important mécanisme politique, essentiel à la réalisation d'un règlement juste et global dans la région.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Des changements fondamentaux sont en train de façonner le Moyen-Orient. La rapidité et l'ampleur de cette transformation sont sans équivalent dans le monde d'aujourd'hui.

Israël et ses voisins ont établi des relations dans différentes voies du processus de paix : avec les Palestiniens, avec la Jordanie, et avec des États du golfe Persique et de l'Afrique du Nord. Les négociations multilatérales sont en train de porter leurs fruits en tant que cadre de coopération régionale. Nous continuons d'espérer arriver à des progrès avec la Syrie et le Liban.

En l'espace d'une courte année, la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993 par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est passée du stade théorique à une réalité dynamique. Le 4 mai 1994, l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho a été signé par les parties au Caire. Ce fut le début de l'application sur le terrain de la Déclaration de principes. Le 13 mai 1994, les Forces de défense israéliennes se sont retirées de Jéricho. Cinq jours plus tard, le 18 mai 1994, elles ont achevé leur retrait de la bande de Gaza. La police palestinienne a assumé immédiatement la sécurité des Palestiniens dans ces régions. Trois mois plus tard, le 29 août 1994, nous avons signé l'Accord sur le transfert préalable de certaines attributions et compétences. Cet accord précoce de transfert de pouvoirs transfère les pouvoirs et responsabilités du gouvernement militaire israélien et de l'administration civile israélienne à l'Autorité palestinienne dans cinq domaines : l'éducation, l'action sociale, le tourisme, la santé et la fiscalité directe.

La Jordanie et Israël ont achevé avec succès le processus entamé à Madrid. Une mesure dans cette direction a été prise le 25 juillet 1994 avec la signature de la Déclaration de Washington. Cet accord a mis fin à l'état de guerre entre les deux pays. Il a été rapidement suivi par l'un des acquis qui est venu couronner le processus de paix : le Traité de paix signé sur la frontière israélo-jordanienne le 26 octobre 1994.

Des progrès en direction de la paix et de la coopération ont également été réalisés dans les relations entre Israël et d'autres États arabes. Le 1er septembre 1994, Israël et le Maroc ont signé un accord pour l'ouverture de bureaux de liaison dans chacun des pays. Le 3 octobre 1994, Israël et la Tunisie ont convenu d'échanger des responsables de liaison. Les États du Golfe ont ouvert encore plus largement la voie pour une coopération économique régionale en déclarant la cessation du boycott arabe dans ses aspects secondaires et tertiaires.

Le Sommet économique, récemment convoqué à Casablanca, au Maroc, a reflété le désir des pays de la région d'établir une coopération économique. Il y a eu un consensus parmi les participants à la conférence, selon

lequel les boycotts sont incompatibles avec cet objectif. Comme l'indique la Déclaration de Casablanca :

«Les participants ... ont exploré les meilleurs moyens à même d'accélérer le développement de la région et de surmonter, dès que possible, les obstacles, y compris les boycotts et toutes les barrières aux échanges et à l'investissement. Ils sont tous convenus du besoin de promouvoir un accroissement de l'investissement aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la région. Ils considèrent qu'un tel investissement nécessite une libre circulation des biens, des capitaux et des hommes ... Dans ce contexte, les participants ont favorablement pris note de la décision du Conseil de coopération des pays du Golfe relative à la levée des aspects secondaires et tertiaires du boycott d'Israël.» (A/49/645, par. 6)

Le boycott est une arme économique dépassée, dont la principale victime est la prospérité régionale, et nous espérons la voir supprimée rapidement et intégralement.

La Conférence de Casablanca a permis d'assurer que les secteurs tant public que privé pourront présenter leurs vues sur l'élaboration de nouveaux arrangements économiques pour la région. Les représentants de 60 gouvernements et de l'Autorité palestinienne ont participé au Sommet. Ils ont été rejoints par 1 100 dirigeants du monde international des affaires, y compris des centaines d'Israéliens et d'Arabes. La conférence de Casablanca a fait tomber les murs de la méfiance. À leur place, elle a cimenté les fondements de la coopération économique au Moyen-Orient. Des hommes d'affaires arabes, israéliens et autres se sont rencontrés face à face. Ils ont échangé des idées et examiné des propositions.

Tous ces événements marquent un tournant spectaculaire pour le Moyen-Orient, pour les relations entre Israël et ses voisins et pour la création d'un avenir meilleur pour tous les peuples de la région.

Nous sommes témoins de mesures importantes prises en faveur de la paix. Cependant, nous constatons une tendance contraire axée vers la radicalisation et la violence. Elle met en péril toute la région. Aujourd'hui, nous avons été témoins, une fois encore, d'un nouvel acte de terrorisme contre des citoyens israéliens innocents. Un terroriste associé à Hamas et armé d'une hache a tué brutalement une jeune femme il y a plusieurs heures au nord d'Israël. Liat Gabai est morte des suites de ses blessures en route vers l'hôpital. Elle avait 19 ans.

Des organisations fondamentalistes radicales menacent la stabilité de gouvernements et d'États, terrorisant sans discrimination des innocents. Des mouvements tels que le Hamas, la Jihad islamique et le Hezbollah ont lancé l'appel à la «jihad» ou la «guerre sainte, contre les infidèles». Avec des organisations analogues, ils mènent des activités dans tous les coins du Moyen-Orient et au-delà : Algérie, Soudan, Égypte, Maroc, Tunisie, Jordanie, Syrie, Liban, dans les régions administrées par l'Autorité palestinienne, en Israël, et même jusqu'en Argentine, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Leur but premier est de créer un empire religieux radical qui, pour reprendre leurs paroles, s'étendrait «de l'océan Atlantique à la Chine».

Entre-temps, ils visent avant tout à faire obstacle à la paix. Pour cela, ils obtiennent une aide financière auprès de ceux qui les soutiennent aux États-Unis, en Europe et ailleurs, mais ils dépendent en premier lieu de l'Iran. Pourtant, même si ce fait est bien connu, de nombreux pays entretiennent encore des liens poussés avec le régime iranien, allant jusqu'à lui vendre des armes et autre équipement militaire et à lui fournir une assistance technologique, économique et financière.

Est-ce que la région progressera vers la paix et la coopération, comme le souhaitent ceux qui font la paix? Ou bien est-ce qu'elle sera à nouveau entraînée dans le gouffre des conflits et des effusions de sang, comme l'ont promis les fondamentalistes radicaux? Les accords politiques sont les premiers pas vers une paix durable. Ensuite, tous les peuples de la région doivent pouvoir jouir des vastes possibilités sociales et économiques qu'offre la paix.

Un environnement pacifique permettra à tous les pays au Moyen-Orient de détourner leur énergie humaine et leurs ressources économiques des conflits pour les consacrer au développement social et économique. L'ensemble des coûts de la défense de notre région est d'environ 70 milliards de dollars par an. On estime que, sur ce montant, 30 milliards pourraient être économisés chaque année, si la paix existait. Cet argent pourrait ainsi être investi dans l'éducation, la santé, le développement de l'être humain, la science, la technique et autres domaines, mais, pour ce faire, il faut la paix. Le résultat serait un niveau de vie plus élevé et une meilleure qualité de vie pour tous les peuples.

Je suis convaincu qu'il n'existe pas d'autre solution qu'une coopération véritable dans notre région. Les partenariats dans les domaines de la santé et de la technique, les entreprises communes dans le domaine de la mise en valeur des ressources et des capacités industrielles ne sont que deux des possibilités qui pourraient découler de la paix. En

fin de compte, la coopération régionale pourrait ouvrir la voie vers un marché commun du Moyen-Orient.

Le rêve de la coopération régionale devient de plus en plus une réalité. Ayant signé un traité de paix avec la Jordanie, nous commençons maintenant à offrir les avantages de la paix aux deux peuples. Nous oeuvrons avec la Jordanie pour trouver des moyens de mettre en valeur conjointement nos ressources communes. Les possibilités sont énormes : l'exploitation des ressources minérales de la mer Morte, le développement agricole de la vallée d'Arava et l'intégration des infrastructures dans les villes soeurs d'Eilat et d'Aqaba, qui se côtoient sur la mer Rouge. En tant que première étape, nous avons commencé à travailler sur un réseau électrique commun dans certaines régions, ce qui nous permettra de faire des économies et d'accroître l'efficacité.

Israël et la Jordanie ont également décidé d'établir une zone de tourisme libre Eilat-Aqaba. Le région se prête elle-même à une mise en valeur conjointe des sites, où se mêlent le climat désertique aride et des installations récréatives de sports nautiques dans le cadre des merveilles naturelles du golfe d'Aqaba. La mise en valeur touristique de la région pourrait servir de base pour la coopération entre Israël, la Jordanie, l'Égypte et même l'Arabie saoudite ainsi que, bien entendu, l'Autorité palestinienne. Le contraste attirant des montagnes désertiques rouges, du ciel bleu pâle et des eaux bleu indigo pourrait faire de la riviéra de la mer Rouge un lieu de villégiature privilégié pour les vacanciers du monde entier.

À Eilat et à Aqaba, Israël et la Jordanie envisagent également de créer une zone de libre-échange en se fondant sur le principe de la libre circulation de biens entre les pays. Cette zone de libre-échange pourrait finalement être élargie afin de comprendre l'ensemble d'Israël, la Jordanie, l'Autorité palestinienne et les pays environnants.

Des progrès sont également réalisés dans les négociations multilatérales. Ces entretiens rassemblent Israël et plusieurs autres pays du Moyen-Orient afin d'encourager la coopération régionale dans cinq domaines : la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources en eau, la coopération économique, la maîtrise des armements et la sécurité régionale, et les réfugiés.

Il nous reste beaucoup de chemin à parcourir, mais notre destination est claire : paix et réconciliation, coopération et prospérité. Voilà la clef d'un meilleur avenir pour les habitants du Moyen-Orient. C'est l'occasion non seulement de mettre fin aux souffrances et aux pertes en

vies humaines, mais également d'insuffler un nouvel espoir dans le coeur de chacun.

Le moment est venu de régler le sort des quatre soldats israéliens qui sont toujours portés disparus en action : Tzvi Feldman, Zachariah Baumel, Yehuda Katz et Ron Arad. Nous lançons un appel aux pays et organisations qui les détiennent pour qu'ils se conforment au droit international et fassent preuve de sensibilité humanitaire afin de prévenir de nouvelles souffrances chez ces soldats et leurs familles.

La communauté internationale a une responsabilité solennelle : contribuer à favoriser ce changement radical. Elle peut le faire en appuyant les États et les parties qui se tournent vers l'avenir et en s'opposant à l'action de tous ceux qui entendent anéantir l'occasion inespérée qui nous est offerte. Il s'agit d'une occasion historique et d'un défi remarquable. Puisse-t-on nous en montrer dignes.

M. Abdul Momin (Brunéi Darussalam) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord féliciter, au nom de ma délégation, tous ceux dont le courage et le réalisme sont responsables de l'évolution positive des événements au Moyen-Orient. Les dernières années ont marqué un changement bienvenu dans les relations entre les Arabes et les Israéliens. Cela peut être considéré comme un élément du dividende de paix résultant de la fin de la guerre froide.

Nous félicitons ceux qui sont responsables du processus de paix, depuis ses débuts à la Conférence de paix de Madrid jusqu'à la diplomatie nécessaire pour obtenir les plus récents succès. Nous avons assisté à la signature historique d'un traité de paix entre la Jordanie et Israël. Il s'agit d'un important tournant dans les relations entre les deux pays. C'est une démonstration des plus réjouissantes de la volonté de coopération de toutes les parties.

En même temps, il s'est produit des événements qui ont entraîné la possibilité de parvenir à un règlement juste et durable du problème palestinien. Le processus de paix s'est traduit jusqu'à maintenant par l'autonomie palestinienne à Gaza et à Jéricho. Nous espérons que l'Autorité palestinienne s'étendra à d'autres parties de la Rive occidentale. Cependant, les Palestiniens devront auparavant affronter les difficiles tâches de la reconstruction économique et du développement social. Plus que jamais, ils ont besoin de l'aide internationale, et nous espérons qu'elle se manifesterait bientôt. Nous sommes néanmoins confiants qu'ils finiront par réussir à édifier un État indépendant de Palestine.

Toutefois, il reste peut-être un chemin long et difficile à parcourir avant l'instauration d'un futur règlement global de tous les problèmes que connaît le Moyen-Orient. À ce sujet, nous sommes heureux de constater que la phase subséquente sur la voie d'une telle paix globale a été amorcée. Il est réjouissant que des négociations se déroulent entre la Syrie et Israël, et nous souhaitons que des pourparlers analogues entre le Liban et Israël soient entrepris. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Syrie pour obtenir un retrait israélien total du plateau du Golan occupé. En ce qui concerne le règlement des questions libanaises, le Gouvernement et le peuple du Brunéi Darussalam souhaitent la conclusion d'un accord débouchant sur un retrait israélien total de la zone-tampon qu'Israël occupe dans le sud du Liban.

Le processus de paix doit se poursuivre pour qu'une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient puisse intervenir. Nous encourageons toutes les parties concernées à saisir l'occasion qu'offre le climat international actuel.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : L'établissement et le maintien de la paix au Moyen-Orient ont une énorme importance pour tous les pays du monde en raison de leurs implications pour toutes les autres régions. Le Moyen-Orient est une des régions les plus névralgiques du monde, en plus d'être une région importante ayant des incidences sur la paix et la sécurité internationales. Pour que la paix et la sécurité règnent dans la région, la communauté internationale doit trouver le moyen de parvenir à un règlement pacifique, juste, équitable et global au conflit arabo-israélien.

Le Bahreïn se dit fermement convaincu qu'il ne sera jamais possible de parvenir à un règlement juste et pacifique du conflit dans la région tant que la solution proposée sera partielle et incomplète. C'est ce qu'a souligné S. E. le Ministre des affaires extérieures de Bahreïn, Cheikh Mohammed bin Moubarak Al-Khalifa, dans la déclaration qu'il a faite le 6 octobre devant l'Assemblée générale :

«Nous sommes convaincus que le processus de paix doit être général et intégré, car il serait vain de se concentrer sur la paix et le développement dans une partie de la région sans trouver de solution aux problèmes qui se posent dans d'autres parties de cette région.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, séances plénières, 20e séance, p. 7*)

Il est donc nécessaire, dans l'intérêt d'un règlement global et juste dans la région, qu'une attention égale soit accordée à toutes les voies pouvant mener à un tel règlement. À cet égard, nous appelons Israël à mettre en oeuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui exigent le retrait israélien des territoires arabes occupés, y compris Al Qods Al-Charif. En ce qui concerne la recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient, il convient de souligner que la question de Palestine étant au coeur du conflit dans la région, il est essentiel que tout règlement pacifique soit lié à une démarche intégrée qui mette l'accent sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

La réaction favorable du Bahreïn à l'égard de la Conférence de paix de Madrid et sa décision d'accueillir, les 25 et 26 octobre derniers, la sixième série de négociations du Groupe de travail multilatéral sur l'environnement découlent du fait qu'il est convaincu que le processus de paix au Moyen-Orient doit être appuyé afin qu'une solution juste et globale à tous les problèmes de la région puisse être trouvée. De plus, le Bahreïn estime que la signature, le 13 septembre 1993 à Washington, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie est une première étape vers un règlement juste et global au Moyen-Orient. À ce sujet, il faut dire clairement que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est un principe fondamental dont il convient de prendre pleinement compte dans les négociations de paix afin que celles-ci puissent aboutir finalement à une paix qui assure au peuple palestinien ses droits nationaux légitimes, y compris son droit d'instaurer un État national indépendant.

Depuis la signature de la Déclaration de principes, les événements se sont succédé les uns après les autres. Il y a eu la signature, le 4 mai 1994 au Caire, de l'Accord d'autonomie, la création de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et à Jéricho, la signature par la Jordanie et Israël le 25 juillet dernier de la Déclaration de Washington et, le 26 octobre, la signature du traité de paix entre ces deux pays. Malgré tout, aucun progrès véritable n'a été enregistré dans les négociations concernant la Syrie. Toute solution devant être trouvée pour régler ce problème précis doit inclure un retrait israélien total du Golan syrien occupé et le démantèlement des colonies de peuplement, conformément aux résolutions de la légalité internationale. À cet égard, ma délégation tient à dire qu'elle appuie la position de la République arabe syrienne, qui exige le rétablissement de sa pleine souveraineté sur les territoires occupés depuis 1967 sur le Golan.

D'autre part, des parties du territoire libanais sont encore sous occupation israélienne. Tout en confirmant notre attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, nous demandons à Israël d'appliquer la résolution 425 (1978) relative au retrait inconditionnel de ses troupes du territoire libanais.

La question des armes de destruction massive au Moyen-Orient revêt une importance capitale étant donné les incidences graves qu'elles présentent pour la paix et la sécurité de la région. La continuation sans aucun contrôle international des programmes nucléaires d'Israël ne sert pas la cause de la paix ni celle de la sécurité au Moyen-Orient. Par conséquent, ma délégation maintient qu'il est nécessaire qu'Israël adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumette toutes ses installations nucléaires au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est un préalable essentiel à l'établissement de la confiance, qui est une des pierres angulaires du processus de paix et le moyen de servir les intérêts des générations présentes et futures.

Si le processus de paix au Moyen-Orient aboutit avec succès à une paix juste et globale dans tous les pourparlers il contribuera à mettre fin à un conflit politique qui ne dure que depuis trop longtemps, avec toutes les guerres et les affrontements qu'il a engendrés. Par conséquent, la stabilité dans la région a toujours été l'aspiration de tous les peuples qui y vivent, à condition qu'elle se fonde sur la justice. La stabilité, cependant, n'est pas une fin en soi, mais plutôt un pont entre le développement économique et social que les peuples de la région recherchent afin de pouvoir investir leurs ressources dans le progrès et la prospérité.

M. Allagany (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui la question du Moyen-Orient, à un moment important de l'histoire de la région. Le processus de paix qui a commencé à Madrid a donné lieu à un accord réciproque entre l'OLP et Israël, à une Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, au retrait d'Israël de la bande de Gaza et de Jéricho, à la création de l'Autorité palestinienne dans cette région et à la conclusion d'un accord entre la Jordanie et Israël.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient constitue un nouveau départ dans les efforts qui sont faits pour trouver une solution globale au conflit qui déchire la région depuis beaucoup trop longtemps. Cette évolution favorable qui, dans le passé, était considérée impossible, a été rendue

possible par la situation internationale qui existe depuis la fin de la guerre froide.

Le Gouvernement de l'Arabie saoudite a l'intention de jouer sans réserve son rôle sur la scène internationale pour aider à créer les circonstances qui nous mèneront tous à la paix, à la liberté et à la sécurité auxquelles nous aspirons tous. Les fondations de l'ordre mondial actuel tirent leur légalité et leur autorité des mêmes principes et idéaux qui ont inspiré la Charte des Nations Unies et les concepts et les normes de la légalité internationale. Par conséquent, le processus de paix qui a commencé à Madrid en 1991 sur la base des deux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), doit se poursuivre sur la base de ces deux résolutions, assurer le transfert de compétence aux autorités palestiniennes dans ce qui subsiste de la Rive occidentale du territoire palestinien et réaliser des progrès importants dans les négociations entre la Syrie et le Liban.

La question du Golan (arabe) syrien occupé devrait être régie par le principe du respect des frontières internationales. En outre, la sécurité peut être réalisée non pas en acquérant des territoires par la force, mais en jetant les bases de la paix. Et ces bases n'existeront que si Israël se retire complètement du Golan syrien occupé. En ce qui concerne le Sud-Liban, c'est une question qui est régie par la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui stipule clairement un retrait complet, immédiat et inconditionnel d'Israël du territoire libanais. Par conséquent, nous exigeons l'application immédiate et inconditionnelle des dispositions de cette résolution.

La question de la ville sainte d'Al Qods, première des deux Qiblas et le troisième lieu saint de l'Islam, est au coeur du conflit arabo-israélien. Par conséquent, pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient, il faut trouver une solution juste à cette question sur la base des résolutions 242 (1967) et 252 (1968) du Conseil de sécurité. Israël ne doit donc effectuer aucun changement démographique qui pourrait modifier les caractéristiques de la Ville sainte ou affecter les futures négociations sur son statut permanent.

Mon pays attache une grande importance aux négociations multilatérales dans le contexte du processus de paix qui ont commencé à Madrid et estime qu'elles complètent les négociations bilatérales mais ne se substituent pas à celles-ci. Mon pays espère que les négociations sur le contrôle des armements mèneront à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et débarrasseront la région de toutes les armes. Dans le contexte d'une paix globale le danger de la prolifération des armes

nucléaires poserait une menace pour l'avenir de la région tout entière. Israël doit donc entamer des négociations sérieuses sur le désarmement nucléaire, accepter de soumettre ses installations nucléaires au régime international des garanties et adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Gouvernement saoudien a demandé à Israël de renoncer aux concepts d'hégémonie, aux attitudes de supériorité militaire et à l'occupation des territoires en tant que moyen d'assurer la sécurité. Nous avons affirmé qu'une paix globale est le véritable garant de la sûreté et de la sécurité de toutes les parties.

Nous nous félicitons que l'ONU se montre prête à jouer un plus grand rôle dans la fourniture de l'assistance dans divers domaines sociaux et économiques au Moyen-Orient. La contribution de l'Organisation est indispensable à l'instauration de la paix dans toute la région. Nous saluons la nomination de l'Ambassadeur Larsen, de la Norvège, au poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. Nous estimons que les mesures adoptées par l'ONU sont positives et propices à l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Nous sommes convaincus que le processus de paix doit s'accompagner de mesures de confiance entre les peuples de la région. Nous attendons avec intérêt l'adoption par la communauté internationale, et en particulier par les deux pays qui ont parrainé la Conférence de paix, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, des mesures qui assureront le succès du processus de paix qui a commencé à Madrid sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), afin que nous puissions inaugurer une ère de tranquillité, de stabilité, de prospérité et de progrès au Moyen-Orient.

M. Razali (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La topographie politique du Moyen-Orient a continué d'évoluer après l'historique Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée en septembre 1993 par l'OLP et Israël. Il y a moins de cinq semaines, Israël et la Jordanie ont signé un traité de paix, qui a suscité l'espoir de voir progresser les pourparlers libano-israéliens et syrio-israéliens du processus de paix. Il s'agit d'événements importants dont nous nous félicitons, compte tenu de l'histoire de violence et de guerre qui a caractérisé le conflit arabo-israélien de notre temps.

La Malaisie, comme les autres Membres des Nations Unies, est heureuse de l'entrée en fonctions de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et la région de Jéricho,

sous la direction de M. Yasser Arafat. Nous estimons qu'il s'agit d'un premier pas vers la pleine réalisation d'un règlement juste et global menant au retrait d'Israël d'Al Qods Al-Charif et de tous les territoires palestiniens et arabes occupés. Les résolutions des Nations Unies, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, fournissent le cadre et la base d'une solution juste et durable du conflit arabo-israélien.

Les accords conclus entre l'OLP et Israël et entre la Jordanie et Israël montrent que la paix a cessé d'échapper à la région. Il est trop tôt, cependant, pour conclure que le processus de paix est irréversible. Du fait qu'elle se heurte à divers défis et embûches, la paix reste fragile. Les obstacles et les détracteurs du processus de paix ne manquent pas. La paix doit être entretenue par les dirigeants et les peuples de la région, avec le concours et la participation actifs et concrets de la communauté internationale. La paix et les fruits de la paix sont des bénédictions attendues depuis longtemps par les peuples du Moyen-Orient, Arabes et Juifs. Comme dans d'autres régions du monde, la paix au Moyen-Orient doit signifier l'épanouissement du développement, la pleine expression des droits et des moyens d'action des peuples et un engagement à l'égard de l'équité et de la justice sociale.

Vu qu'il occupe toujours des terres arabes, Israël a une importante responsabilité. Il ne faut pas voir Israël comme ajoutant aux difficultés des Palestiniens et de ceux qui se trouvent sous occupation israélienne. Le Gouvernement israélien doit faire preuve de sincérité dans l'application de l'accord de paix et ne doit pas se laisser distraire ou détourner par les défis que les extrémistes lancent de plus en plus au processus de paix. Les questions épineuses, non résolues encore, doivent être examinées, y compris la question de Jérusalem et celle des colons illégalement installés dans les terres arabes.

Tout en se félicitant des progrès accomplis en direction de la paix au Moyen-Orient, ma délégation reste préoccupée par les différents actes de violence qui ont causé de nombreuses victimes parmi la population civile des territoires occupés. Cette situation, si on ne fait rien contre, risque de retarder le processus de paix. Il est impératif de tout faire pour éviter de tels actes de violence dans les territoires occupés, de même que dans d'autres parties de la région. À cet égard, ma délégation note avec satisfaction que la présence de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a, dans une certaine mesure, contribué à la stabilité de la région. Il importe également que toutes les parties au conflit fassent preuve de retenue et

se montrent fermement décidées à atteindre l'objectif d'ensemble de la paix afin de ne pas aggraver la situation ni retarder l'application des accords de paix.

Une paix réelle et durable est plus qu'une simple absence de guerre. La paix n'a pas de sens si la faim et la famine continuent de sévir parmi la population. Pour avoir une paix durable, il faut s'occuper d'urgence des besoins fondamentaux de la population.

Les différentes initiatives prises par le Secrétaire général pour renforcer l'assistance économique et sociale au peuple palestinien sont louables. Nous nous félicitons de la promesse faite par le Secrétaire général, qui a dit qu'il n'épargnera :

«aucun effort pour veiller à ce que le système des Nations Unies contribue dans toute la mesure de ses possibilités dans les domaines du développement économique et social, tâche qui sera essentielle si l'on veut bâtir la paix dans toute la région.» (A/49/636, par. 8)

Certes, tous ces programmes et projets ne peuvent être appliqués sans ressources financières adéquates. La Conférence d'appui au processus de paix au Moyen-Orient, qui s'est tenue à Washington le 1er octobre de l'an dernier, s'est engagée à verser quelque 2,4 milliards de dollars d'aide économique en faveur des territoires occupés pour la période quinquennale de transition, de 1994 à 1999. En dépit de toutes ces promesses et de tous ces engagements, il est réellement décevant de constater qu'une toute petite partie seulement de cette assistance a été fournie jusqu'ici. Il est certain qu'une telle situation ne saurait être tolérée car elle sape les décisions courageuses prises par les dirigeants arabes et israéliens. Quelle que soit l'explication d'un tel retard, à ce stade crucial, les pays donateurs doivent réagir de façon plus substantielle à la nécessité urgente de venir rapidement en aide au peuple palestinien. Les qualités de chefs et d'hommes d'État manifestées par les dirigeants de la région méritent tout l'appui et l'encouragement de la communauté internationale.

La Malaisie continuera d'aider les Palestiniens dans leur effort de reconstruction de leur patrie et d'édification d'une société démocratique. La Malaisie s'est toujours déclarée en faveur d'une solution globale du conflit au Moyen-Orient, qui apporterait une paix et une stabilité durables à tous les pays de la région, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Fidèle à son soutien au processus de paix, la Malaisie a été représentée par son Ministre des affaires étrangères au Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui s'est tenu récemment à Casablanca. La convocation d'un tel sommet était opportune et a fait oeuvre de pionnier; elle mérite donc notre reconnaissance. Le Sommet a réussi pour la première fois à réunir des chefs de gouvernements et des dirigeants du monde des affaires venus d'Israël et du monde arabe. À cet égard, ma délégation tient à réaffirmer son soutien au contenu de la Déclaration de Casablanca qui, entre autres, a souligné le rôle du monde des affaires dans le processus de paix. Nous estimons que le secteur des affaires a, lui aussi, un rôle capital, sinon essentiel, à jouer dans les efforts de paix au Moyen-Orient en participant directement à la reconstruction et à la promotion du commerce et des investissements des pays de la région. Pour que les Palestiniens puissent bâtir une économie viable avec la coopération des pays voisins, il importe que les frontières des territoires palestiniens restent ouvertes à la main-d'oeuvre, au tourisme et au commerce. Le prochain sommet économique, qui aura lieu pendant le premier semestre de l'an prochain en Jordanie, fournira une autre occasion de renforcer davantage le partenariat des hommes d'affaires et des gouvernements dans la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Nous espérons ardemment que la paix pourra être définitivement établie dans la région. Le conflit du Moyen-Orient ne devrait plus être considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. Tout comme les événements positifs auxquels nous continuons d'assister dans d'autres parties du monde, le Moyen-Orient devrait jouer son rôle historique en tant que noyau international du commerce et de l'échange, de la civilisation et de la culture et aider à édifier un monde libéré de la haine et de l'antagonisme, en évitant les divisions politiques et culturelles.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Dans une situation aussi fluide que celle qui règne au Moyen-Orient depuis un an, on peut dire que la seule chose dont on soit sûr, c'est le changement. Il est certain que la période qui s'est écoulée depuis que nous avons examiné pour la dernière fois ce point de l'ordre du jour a été marquante en raison de la transformation politique et stratégique extraordinaire qui s'est produite au Moyen-Orient.

L'épicentre de ce processus de changement et de transition est, sans aucun doute, la transformation des relations entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement d'Israël. La signature, il y a seulement un peu plus d'un an, de la Déclaration de principes entre l'OLP et Israël a préparé la voie à un certain nombre d'accords

entre les deux parties, principalement l'Accord du Caire sur la bande de Gaza et la région de Jéricho, qui vise à mettre en oeuvre la Déclaration.

L'accélération du rythme du rétablissement de la paix depuis la signature de cette Déclaration témoigne indéniablement de sa signification historique; les barrières qui de longue date bloquaient la paix ont été renversées. Le changement, pourtant, ne s'est pas limité à l'acte formel que constitue la conclusion de traités. Le Président Yasser Arafat a effectué un retour historique dans la bande de Gaza et à Jéricho, après de nombreuses années d'exil, pour prendre la direction de l'Autorité palestinienne qui, à la suite de l'accord convenu en août 1994, étendra graduellement sa juridiction au reste de la Rive occidentale pour englober plusieurs régions importantes.

La transformation des relations entre l'OLP et Israël s'est répercutée, dans le contexte général du Moyen-Orient, aux relations entre la Jordanie et Israël. Au cours de 12 derniers mois, de grands pas ont été faits sur la voie des négociations jordano-israéliennes, dont le point culminant a été la signature le 26 octobre 1994 du Traité de paix.

Bien que ces événements justifient l'espoir et l'optimisme qui ont accompagné la signature de la Déclaration de principes historique, l'Indonésie n'en sous-estime pas pour autant les formidables défis qui nous attendent. En ce qui concerne les négociations entre l'OLP et Israël, ma délégation a noté à plusieurs occasions qu'il était nécessaire pour la communauté internationale de faire d'urgence des efforts concertés pour venir immédiatement en aide à l'Autorité palestinienne au moment où elle se lance dans la reconstruction et le redéveloppement des territoires occupés, car une amélioration tangible des conditions de vie des Palestiniens est essentielle pour conserver l'élan vers la paix. Nous sommes de plus conscients que le Gouvernement israélien persiste dans des politiques et pratiques insoutenables; à moins qu'il n'y soit mis fin, elles gêneront tout nouveau progrès vers une paix globale. À cet égard, pour l'Indonésie, l'extension de l'autonomie palestinienne dans toute la Rive occidentale, y compris Jérusalem, doit se faire de toute urgence.

Qui plus est, tout en reconnaissant l'amélioration positive des relations entre la Jordanie et Israël, ma délégation tient à souligner qu'une paix globale et durable au Moyen-Orient dépend également des progrès réalisés dans les négociations entre la Syrie et Israël et entre le Liban et Israël, sur la base du cadre établi par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité — 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). À cet égard, nous prenons note des efforts

diplomatiques intenses que font des parties tierces pour faire en sorte que les négociations entre la Syrie et Israël connaissent un dénouement aussi positif.

En même temps, toutefois, il est préoccupant de noter que, malgré les progrès notables réalisés en direction de la paix au Moyen-Orient, le Gouvernement israélien persiste à se livrer à des attaques périodiques contre le Liban, causant ainsi de grandes souffrances à sa population innocente. Ces actes sont des violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, qui nuisent à la cause de la paix dans la région.

La voie qui conduit à une paix globale et durable au Moyen-Orient a depuis longtemps été jalonnée par diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions, entre autres, demandent le retrait d'Israël de l'ensemble du territoire palestinien, y compris Jérusalem, du Golan syrien et des territoires libanais occupés; le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues internationalement; et la reconnaissance et l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien, et en premier lieu son droit à l'autodétermination. L'ONU, par conséquent, a traditionnellement joué un rôle précieux dans le règlement du conflit arabo-israélien, reflétant ainsi la volonté de la communauté internationale. Ma délégation estime qu'il est essentiel que l'Organisation conserve, voire accentue, son rôle dans le processus de paix. L'énorme contribution qu'elle peut apporter au processus de paix au Moyen-Orient doit être utilisée au maximum.

Bien entendu, l'ONU a également apporté une contribution considérable au développement économique et social de la région. Aujourd'hui, alors que s'accroît l'élan vers la paix et que la nécessité de compléter le progrès sur le front politique par des progrès semblables dans le domaine économique devient plus évidente, le rôle des Nations Unies est plus pertinent que jamais. Dans ce contexte, ma délégation se félicite vivement du renforcement du rôle joué par les Nations Unies dans les domaines économique et social, ce dont on a été témoin lorsqu'elle a récemment mobilisé et coordonné l'assistance financière et technique internationale apportée au peuple palestinien. Ma délégation espère que les États Membres accorderont tout leur appui à cette initiative.

Nous sommes parvenus à une période critique dans l'histoire turbulente du Moyen-Orient. Pourtant, aujourd'hui, le désir ardent de paix dans cette région est plus fort que jamais. Il est donc impératif de ne rien négliger pour éviter que la région ne retombe dans les conflits et les luttes, la confrontation et l'instabilité, avec les conséquences inimagi-

nables qu'ils peuvent engendrer. Il faut au contraire saisir l'occasion sans précédent qui s'offre de nous unir dans une volonté collective afin que les initiatives en cours deviennent un vrai point tournant dans l'histoire. Pour répondre aux espoirs et aux intérêts des peuples du Moyen-Orient, en fait du monde entier, il faut réaliser une paix authentique, une sécurité commune et une prospérité générale.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord confirmer que le Liban est profondément attaché au processus de paix amorcé à Madrid, sur la base des résolutions suivantes du Conseil de sécurité : 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). La participation du Liban a répondu à l'initiative prise par les deux instigateurs de la conférence de paix, les États-Unis et l'ex-Union soviétique.

Par la suite, le Liban a poursuivi des pourparlers bilatéraux à Washington en vue d'obtenir le retrait complet d'Israël du Sud du Liban conformément à la résolution 425 (1978), qui déclare la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous voulons souligner que le processus de paix lancé à Madrid demande l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région. Le Liban confirme encore une fois sa position, qui n'a pas changé depuis la conférence de paix de Madrid.

Le Liban demande à Israël de se conformer intégralement à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La mise en oeuvre de cette résolution implique le retrait complet d'Israël jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban. À cet égard, je tiens à souligner le rôle central que joue la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans la mise en oeuvre intégrale de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. À cette occasion, j'exprime notre profonde reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents à la FINUL.

J'aimerais particulièrement souligner la nécessité de préserver la force et l'efficacité de la FINUL, en prévision du rôle important qu'elle devra jouer dans la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Je saisis également encore une fois l'occasion pour remercier les officiers, les soldats et le personnel de la FINUL pour la façon admirable dont ils s'acquittent de leurs fonctions depuis 1978.

Il convient de souligner clairement l'attachement indéfectible du Liban à la poursuite des objectifs du processus de paix de Madrid, indépendamment des difficultés qu'ils peuvent soulever. Israël doit également se

retirer complètement des hauteurs du Golan syrien, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La paix ne pourra être réalisée dans la région sans le retrait complet d'Israël du Sud du Liban et des hauteurs du Golan syrien.

L'occupation du Sud-Liban par Israël depuis 1978 a entraîné violence et ravages dans notre pays. Ni l'opération Litani de 1978, ni l'invasion du Liban en 1982 n'ont apporté la sécurité à Israël. Cette occupation a démontré que la sécurité d'Israël ne saurait être maintenue au prix de la violation flagrante de la souveraineté d'un autre État.

En outre, la notion de prétendue zone de sécurité établie par Israël n'a pas contribué à la sécurité d'Israël. Les agressions périodiques israéliennes jusqu'au nord du Liban soulignent qu'aucune crédibilité ne peut être accordée à cette notion. C'est pourquoi Israël doit appliquer strictement la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Liban est un fervent défenseur de la Charte des Nations Unies. Nous pensons que le Conseil de sécurité est un organe international important, responsable de la paix et de la sécurité, où tous les pays victimes d'une agression peuvent venir témoigner de toutes les violations de la paix, de la sécurité et du droit internationaux. Depuis 1968, à la demande du Liban, le Conseil de sécurité s'est réuni de nombreuses fois. Cependant, à partir de 1991, le Liban s'est vu refuser le droit de demander la convocation du Conseil sous prétexte qu'une réunion de cet organe aurait des effets négatifs sur le processus de paix lancé à Madrid. Nous pensons que la demande de convocation du Conseil de sécurité n'est pas un privilège, mais un droit et une obligation reconnus par la Charte des Nations Unies.

Au mois d'août dernier, nous avons demandé une réunion d'urgence du Conseil pour condamner l'agression israélienne contre le village de Deir El-Zahrani et pour demander la levée du blocus de Yohmor. Certains s'y sont opposés, en prétendant qu'un débat public sur ce sujet diviserait le Conseil et aurait des répercussions négatives sur le processus de paix. Nous croyons, bien au contraire, que des débats au Conseil de sécurité suivis d'une action pourraient faire cesser, ou au moins enrayer, les agressions israéliennes, ce qui contribuerait à renforcer le processus de paix.

Tant que ces agressions ne seront pas réprimées, elles se multiplieront. Le manque de réaction ne peut que permettre à Israël de poursuivre son occupation, ses attaques, ses blocus, sans se soucier de l'opinion internationale. A nos yeux, le Conseil est l'autorité internationale

politique et morale incontestable. Nous croyons qu'il est de son devoir de protéger les États Membres victimes d'une agression. Une agression qui se poursuit sans être freinée n'est certes pas propice à la création du climat approprié que nous recherchons.

Nous constatons avec une grande déception qu'après plus de trois ans de négociations sur l'affaire libano-israélienne, Israël n'a toujours pas libéré les centaines de nos citoyens qui se trouvent dans ses prisons et dans des camps de détention situés au Liban et dont le personnel est israélien, à savoir les camps d'Al-Khiam et de Marjayoun. Les centres de détention d'Al-Khiam et de Marjayoun, dans le Sud-Liban, sont notoirement connus pour les tortures physiques et psychologiques qu'on y fait subir aux prisonniers. Ces détenus sont coupés du monde extérieur et ne sont nullement protégés du point de vue juridique. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions concernant la question des droits de l'homme au Sud-Liban. Ces résolutions démontrent clairement qu'Israël viole délibérément la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention de Genève de 1949 relative à la Protection des civils en temps de guerre, ainsi que la quatrième Convention de La Haye de 1907.

Malgré les appels réitérés de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, du Gouvernement du Liban et des sociétés des droits de l'homme dans le monde entier et au Liban, Israël continue de refuser de libérer les prisonniers, en violation de la Charte des Nations Unies et des droits de l'homme fondamentaux. En outre, les autorités israéliennes ont refusé au Comité international de la Croix-Rouge et aux membres des familles le droit de visiter ces prisonniers.

La semaine dernière, nous avons lancé un appel à la communauté internationale devant la Troisième Commission alors qu'elle traitait des questions relatives aux droits de l'homme. Nous avons exigé qu'Israël se conforme aux résolutions pertinentes relatives aux droits de l'homme et libère les centaines de prisonniers libanais qu'il détient. Nous renouvelons aujourd'hui cet appel.

Je dois souligner ici clairement et catégoriquement que la question du rapatriement des réfugiés palestiniens revêt une importance cruciale pour le Liban. Mon pays rejette catégoriquement toute tentative, quelle qu'elle soit, visant à installer de façon permanente au Liban les centaines de milliers de Palestiniens qui vivent sur son sol national. Cette ferme position est incluse dans la Constitution libanaise conformément à l'Accord de Taïef de 1989. Elle traduit le

ferme consensus de tous les Libanais. Le Liban reste totalement attaché à la réalisation des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien et de son droit à l'autodétermination. Nous demandons la pleine mise en oeuvre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale de 1948, qui affirme expressément le droit des Palestiniens de retourner dans leur patrie.

Le moment est venu pour Israël d'agir dans ce sens afin de permettre une conclusion juste, durable et pacifique du processus de paix du Moyen-Orient. L'application du droit international, consacré par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est fondamentale pour parvenir à une paix juste, durable et globale.

La paix et la prospérité, voilà ce que nous souhaitons. Le Liban a souffert pendant trop longtemps d'une guerre qui a duré 16 ans et qui ne s'est achevée qu'il y a quatre ans. Nous aspirons à reconstruire notre pays et à offrir un meilleur avenir à nos enfants. C'est pourquoi notre position est conforme aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Batu (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours du débat consacré à la question du Moyen-Orient, l'année dernière, j'avais rendu hommage, depuis cette tribune, au président Arafat et au Premier Ministre, Itzhak Rabin, pour les qualités de chefs d'État qu'ils avaient démontrées et qui leur avaient permis de surmonter les obstacles rencontrés sur leur chemin. Nous n'avons donc pas été surpris lorsque le Prix Nobel de la Paix leur a été attribué, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères, Shimon Peres, en témoignage du courage, de l'engagement et du dévouement dont ils ont fait preuve en empruntant la voie de la paix. Le mois dernier, à l'occasion de la signature du Traité de paix entre la Jordanie et Israël, nous avons loué un autre homme d'État courageux, S. M. le roi Hussein de Jordanie. Nous espérons que les architectes de ces événements historiques serviront d'exemple lors des négociations entre les dirigeants des autres pays en faveur du processus de paix et contribueront à l'instauration d'une paix globale et durable ainsi qu'à la stabilité dans la région.

Nous espérons également que la décision d'établir des relations diplomatiques entre Israël et la Jordanie consolidera les fondations de la paix et de la coopération dans l'intérêt de ces pays, élargissant ainsi les horizons pour une paix juste, durable et globale dans cette région du monde.

Nous avons à plusieurs reprises exposé clairement notre position à propos de la question du Moyen-Orient et

du triste sort du peuple palestinien dans la région. Nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir de paix satisfaisante, juste et durable au Moyen-Orient tant que le règlement ne sera pas fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La Déclaration de principes sur les arrangements intérimaires d'autonomie du 13 septembre 1993 et les accords de mise en oeuvre qui ont suivi, comme l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho du 4 mai 1994, ont ouvert la voie à la création d'un Gouvernement palestinien intérimaire dans la bande de Gaza et dans la ville de Jéricho, sur la Rive occidentale. Il faut espérer qu'à l'issue de cette période de transition, les négociations auront conduit à un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes que je viens de mentionner.

Cependant, la situation actuelle sur la Rive occidentale et à Gaza demeure précaire. Il reste encore beaucoup à faire pour que l'autonomie palestinienne puisse véritablement commencer à fonctionner.

Le peuple palestinien éprouvé n'a pas encore recueilli les fruits de la paix. La communauté internationale, qui a manifesté une générosité considérable sur le papier à l'égard des Palestiniens, tarde à effectuer le transfert des sommes promises aux Palestiniens. Ce cercle vicieux pourrait entraîner des explosions non contrôlées et des revers importants, non seulement dans la région mais aussi dans l'ensemble du processus de paix. Nous sommes convaincus que les donateurs devraient faire en sorte que l'assistance parvienne rapidement à la population sous administration autonome palestinienne pour qu'elle reçoive au moins certains bénéfices de la paix et en profite au quotidien.

Une mission commerciale et économique turque, comprenant des représentants gouvernementaux et des hommes d'affaires du secteur privé, s'est rendue dans la région pour étudier les possibilités de coopération qui pourraient contribuer à améliorer la situation de la reconstruction à Gaza et à Jéricho. Au cours de sa visite dans la région, le Premier Ministre turc a rencontré le Président Arafat et a décidé de prendre en considération les besoins urgents du peuple palestinien dans la région, y compris à Gaza, et d'y envoyer des entrepreneurs turcs porteurs de 50 millions de dollars pour qu'ils commencent à construire des ensembles de logements. En outre, nous avons donné la somme de 2 millions de dollars pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien au début de l'année.

De plus, nous avons participé activement au processus de paix depuis le début, notamment dans ses aspects multilatéraux. Nous sommes prêts à fournir des observateurs turcs, comme l'ont demandé Israël et les Palestiniens, à la Présence internationale temporaire, comme prévu dans l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho. Nous sommes fiers d'être l'un des rares pays dont la participation a été demandée par les deux parties.

Du 12 au 15 décembre, nous accueillerons, à Antalya, la septième réunion du Groupe de travail multilatéral du Moyen-Orient sur les réfugiés. Étant donné que notre pays est un havre pour les réfugiés depuis des siècles et que nous avons acquis une certaine expérience en matière de réinstallation de centaines de milliers de réfugiés dans notre pays dans le passé, nous allons présenter un projet de création d'emplois et d'embauche pour les réfugiés palestiniens.

Je voudrais terminer mon intervention en me référant à la situation au Liban. Nous accordons une grande importance au maintien de l'intégrité territoriale, à l'indépendance et à la souveraineté de ce pays. Nous soulignons l'importance de la mise en oeuvre totale et scrupuleuse de l'Accord de Taëf par toutes les parties intéressées et nous soulignons une fois encore la nécessité d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui demande à Israël de respecter l'intégrité territoriale du Liban et de retirer ses forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban.

Une solution durable au conflit du Moyen-Orient doit se fonder sur le droit de tous les États de la région, y compris Israël, d'exister en paix à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues et sûres.

Programme et organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les Membres de l'Assemblée générale des adjonctions ci-après à notre programme de travail pour le mois de décembre.

Le vendredi 2 décembre, dans la matinée, l'Assemblée générale se prononcera sur certains des projets de résolution présentés au titre du point 37 de l'ordre du jour dans le cadre du premier point. Ces projets de résolution seront annoncés dans le *Journal*. L'Assemblée examinera ensuite le point 150, relatif à la «Célébration du cinquantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale», puis le point 30 de l'ordre du jour, relatif à la «Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud».

Le lundi 5 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 43, relatif à la «Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes». En outre, elle abordera le point 34, relatif à «La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti» afin de pouvoir se prononcer sur le projet de résolution A/49/L.40, et elle examinera le point 16 a), relatif à l'«Élection de douze membres du Conseil mondial de l'alimentation»; ainsi que le point 17 h), relatif à la «Nomination des membres du Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme»; puis le point 17 i), relatif à la «Nomination des membres du Comité des conférences».

Dans l'après-midi du même jour, l'Assemblée procédera à l'examen de l'alinéa e) du point 37, relatif à l'«Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre». Les membres se souviendront que le 28 novembre, l'Assemblée avait achevé le débat sur les alinéas a) à d) et f) et g) du point 37 de l'ordre du jour.

Le vendredi 9 décembre, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), et le point 18 de l'ordre du jour, relatif à l'«Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux».

Dans l'après-midi du même jour, l'Assemblée examinera les rapports de la Sixième Commission.

Le mercredi 14 décembre, dans la matinée, l'Assemblée générale examinera le point 154 de l'ordre du jour relatif au «Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90» et abordera l'examen du point 22 relatif à l'«Assistance au déminage» avant de se prononcer sur le projet de résolution présenté au titre de ce point.

Le jeudi 15 décembre, dans la matinée, l'Assemblée examinera le point 19 de l'ordre du jour, relatif à l'«Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies» pour examiner l'admission de la République des Palaos.

Dans l'après-midi du même jour, l'Assemblée examinera les rapports de la Première Commission.

La liste des orateurs souhaitant s'exprimer au titre des points 37 e) et 154 de l'ordre du jour est maintenant ouverte.

Le programme de travail de l'Assemblée générale pour le mois de décembre sera publié demain sous la cote A/INF/49/5/Add.3.

La date d'examen des points à l'ordre du jour que l'Assemblée n'a pas encore abordés sera annoncée en temps voulu.

Alors que nous abordons la dernière phase de la première partie de la présente session, avant que l'Assemblée ne suspende ses travaux pour la période des fêtes, j'invite instamment les délégations à présenter dès que possible le texte définitif des projets de résolution sur lesquels l'Assemblée doit encore se prononcer, et ceci de façon à ne pas retarder les travaux de l'Assemblée générale.

En outre, compte tenu du temps limité dont nous disposons, je demande instamment aux délégations de veiller à présenter sans retard les projets de résolution sur les points que l'Assemblée n'a pas encore examinés. Il importe en particulier que soient présentés dans les meilleurs délais les projets de résolution qui ont des incidences sur le budget-programme. Comme il ne reste que trois semaines, il convient de prévoir des délais suffisants pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission puissent examiner toutes les incidences financières éventuelles.

Je voudrais également signaler que la liste des orateurs souhaitant s'exprimer au titre des points 37 e) et 154 de l'ordre du jour est maintenant ouverte.

Je souhaite également profiter de cette occasion pour demander une fois encore aux représentants de veiller à ce que les séances puissent commencer à l'heure, à savoir à

10 heures et à 15 heures précises. Je constate que, malheureusement, parfois même les orateurs inscrits en tête de liste ne sont pas là pendant les 15 à 20 premières minutes de la séance, ce qui ne peut que retarder les débats. D'autre part, il arrive assez souvent que la durée des discours donnée à titre indicatif au Secrétariat ne corresponde pas à leur durée réelle, ce qui impose des changements d'horaires et rend difficile la planification des séances futures.

Je constate également l'absence prolongée de délégations dans la salle, ce qui m'empêche de procéder à des communications que je considère importantes pour l'ensemble des Membres. J'espère pouvoir trouver un écho favorable à ces remarques et vous retrouver nombreux et ponctuels à toutes les séances.

La séance est levée à 18 h 25.